



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 mars 2007  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009\*

#### Titre XIII Compte pour le développement

#### Chapitre 34 Compte pour le développement

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	4
Annexe	
Projets proposés pour financement sur le Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2008-2009 . . . . .	7
A. Renforcement des capacités nationales d'adaptation aux migrations internationales : porter au maximum les avantages sur le plan du développement et réduire au minimum les effets néfastes. . . . .	7
B. Renforcement de la capacité des pays en développement d'appliquer les normes internationales régissant le commerce des produits agricoles en vue d'accroître leur compétitivité commerciale . . . . .	10
C. Renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes par la mise en réseau de communautés de savoir locales . . . . .	12
D. Amélioration de la compétitivité commerciale des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays de transit par la mise en place de mécanismes à guichet unique. . . . .	15
E. Écoefficacité et développement durable de l'infrastructure urbaine en Asie et en Amérique latine . . . . .	17

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.



F.	Réseaux africains de connaissances statistiques à l'appui des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international . . . . .	19
G.	Renforcement des capacités des pays les moins avancés en Asie et en Afrique en vue de les aider à se doter de stratégies de sortie. . . . .	22
H.	Renforcement des capacités en matière de statistique en vue de favoriser la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international dans la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. . . . .	24
I.	Renforcement des capacités nationales d'intégration des principes de développement durable dans les stratégies de développement des pays sortant d'un conflit . . . . .	26
J.	Renforcement des capacités nationales en vue de la mise en œuvre efficace du programme de développement de l'ONU et de l'évaluation des progrès. . . . .	29
K.	Création de capacités institutionnelles et de réseaux afin d'œuvrer avec les jeunes au développement en Afrique. . . . .	31
L.	Renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le secteur du tourisme de six pays d'Afrique en développement de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest . . . . .	34
M.	Appui à la prise de décisions et à la formulation d'orientations sur l'investissement étranger direct tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey . . . . .	37
N.	Promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord . . . . .	39
O.	Renforcer la participation effective des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international . . . . .	41
P.	Renforcement des capacités productives dans les pays en développement en vue d'accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales. . . . .	44
Q.	Mise en place de capacités nationales en matière d'indicateurs de la biodiversité et d'établissement de rapports sur la question en Afrique australe et orientale . . . . .	46
R.	Renforcement des capacités des institutions nationales d'incorporer les accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. . . . .	49
S.	Réseau énergétique mondial pour les établissements urbains : ménager un meilleur accès à l'énergie aux pauvres vivant en zones urbaines. . . . .	51
T.	Renforcement des capacités en vue d'ancrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques urbaines et municipales en Amérique latine et dans les Caraïbes. . . . .	54
U.	Renforcement des systèmes nationaux de justice pénale afin de démanteler les principales filières utilisées pour la traite d'êtres humains en Égypte, au Pakistan et au Kirghizistan . . . . .	57
V.	Qualité de l'eau en Asie centrale . . . . .	59

W.	Mécanismes novateurs de financement de projets d'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables . . . . .	61
X.	Renforcement des capacités à l'appui des réformes de la politique foncière dans les pays d'Afrique, pour assurer un développement durable. . . . .	64
Y.	Renforcement de la capacité des administrations locales d'Amérique latine de faire face aux problèmes fondamentaux de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international . . . . .	66
Z.	Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de la statistique des petits États insulaires en développement des Caraïbes de réaliser les objectifs du Millénaire et autres objectifs pour le développement convenus à l'échelon international. . . . .	68
AA.	Développement humain participatif dans les pays de la CESA0 qui sortent d'un conflit. . . . .	71

#### Appendices

1.	Liste des projets à financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2008-2009. . . . .	74
2.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle. . . . .	76

## Vue d'ensemble

- 34.1 En réponse à la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), l'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B, a décidé, entre autres dispositions, de créer un compte pour le développement dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Par sa résolution 52/221 A, elle a ouvert un crédit d'un montant de 13 065 000 dollars pour le Compte pour le développement au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice 1998-1999.
- 34.2 En application de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait un rapport détaillé sur la viabilité du Compte pour le développement, les modalités de sa mise en œuvre, les fins précises auxquelles les ressources seraient utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte pour le développement (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée, par sa résolution 54/15, a décidé, notamment, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement s'inspirant des programmes du plan à moyen terme approuvé.
- 34.3 Dans sa résolution 54/250 A, l'Assemblée a approuvé l'ouverture d'un crédit de 13 065 000 dollars au titre du Compte pour le développement, au chapitre 33 du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Sur les cinq derniers exercices biennaux (1998-1999, 2000-2001, 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007), elle a approuvé 90 projets à financer au moyen de ce compte.
- 34.4 Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée a décidé que les montants prévus au titre du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette décision s'est traduite par l'ouverture initiale d'un crédit de 13 954 100 dollars, soit 889 100 dollars de plus que pour les exercices biennaux antérieurs (13 065 000 dollars). Dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2006-2007, les montants prévus pour le Compte ont été relevés de 26 800 dollars. Dans sa résolution 61/252, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 2,5 millions de dollars à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création. Le montant révisé des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élève ainsi à 16 480 900 dollars, soit une augmentation de 3 415 900 dollars par rapport au montant approuvé par l'Assemblée générale au moment de la création du Compte. Les propositions détaillées relatives à l'utilisation de cette somme en 2008-2009, présentées dans l'annexe, sont conformes aux procédures et modalités d'utilisation du Compte approuvées par l'Assemblée dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 54/249, 56/237, 60/246 et 61/252.

### Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Budget ordinaire

Composante	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant révisé des crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Compte pour le développement	13 065,0	16 480,9	–	–	16 480,9	–	16 480,9

- 34.5 Le Compte pour le développement a pour objet de financer des projets de coopération technique, au profit de nombreux pays en développement, dans les domaines prioritaires relevant des organismes d'exécution respectifs (Département des affaires économiques et sociales, toutes les commissions régionales, CNUCED, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Programme des Nations Unies pour les établissements humains) et, en particulier, dans les domaines propres à faciliter la réalisation des objectifs de développement énoncés dans les textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies.
- 34.6 La sixième tranche du Compte pour le développement a pour thème général l'appui à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international au moyen de l'innovation, de l'établissement de réseaux et de la gestion des connaissances. Les 27 projets proposés pour cette tranche seront mis en œuvre par les 10 entités participant au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, souvent associées à d'autres entités du système des Nations Unies et à des organisations internationales et nationales. Ces projets répondent aux critères établis par l'Assemblée générale, à savoir la capacité des entités concernées de les mener à bien et la nécessité d'en répartir équitablement les retombées. Ils mettent l'accent sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour la gestion des connaissances, la constitution de réseaux de spécialistes locaux, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud, et l'établissement de partenariats entre les parties prenantes ou la possibilité d'en établir.
- 34.7 La liste des propositions de projet a été examinée et approuvée par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales à l'occasion de ses réunions du 5 et du 21 décembre 2006.
- 34.8 Le cycle des projets associés au Compte pour le développement comprend trois phases, à savoir la conception, l'exécution et l'évaluation. Une fois que l'Assemblée générale a approuvé le cadre énoncé dans le fascicule du budget, les organismes d'exécution concernés établissent des descriptifs de projet détaillés, sur la base de consultations avec les parties prenantes (partenaires d'exécution et groupes cibles), puis les soumettent pour examen et approbation au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui assume les fonctions de Directeur de programme pour le Compte. Les mêmes organismes présentent chaque année au directeur de programme un rapport d'activité qui permet de suivre les progrès accomplis et d'établir les rapports à soumettre à l'Assemblée générale. À la fin de chaque projet, il est procédé à une évaluation dont les résultats sont communiqués au directeur de programme.
- 34.9 Un rapport sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session conformément à la demande faite au Secrétaire général dans la résolution 61/252, à savoir : a) un rapport détaillé contenant des recommandations sur les mesures qui permettraient d'augmenter la dotation du Compte pour le développement sans utiliser les excédents budgétaires et comportant notamment : i) un examen, à la lumière de l'expérience acquise, des modalités de financement du Compte pour le développement et des principes qui le sous-tendent, tels que définis dans le rapport sur la question que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, dans les rapports subséquents du Secrétaire général et dans les résolutions de l'Assemblée; ii) la description des procédures qui seront suivies pour réaliser des gains de productivité et d'autres économies, y compris des économies que les États Membres pourraient décider, dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux, d'utiliser pour alimenter le Compte pour le développement, et de la façon dont elles seront appliquées concrètement; b) une évaluation des résultats obtenus grâce au Compte pour le développement, par rapport aux buts et objectifs fixés.
- 34.10 Le présent fascicule doit être lu en parallèle avec le cinquième rapport sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement, établi par le Secrétaire général comme suite à une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/58/7/Add.5), tendant à ce qu'un rapport distinct indiquant les résultats obtenus et les

enseignements tirés soit soumis à l'Assemblée générale. On trouvera des renseignements détaillés et régulièrement mis à jour concernant les projets sur le site Web du Compte pour le développement ([www.developmentaccount.org](http://www.developmentaccount.org)).

## Annexe

### **Projets proposés pour financement sur le Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2008-2009**

#### **A. Renforcement des capacités nationales d'adaptation aux migrations internationales : porter au maximum les avantages sur le plan du développement et réduire au minimum les effets néfastes**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, a Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Département des affaires économiques et sociales (1 193 000 dollars)**

#### **Contexte général**

1. La mobilité professionnelle internationale des hommes et des femmes et les phénomènes connexes de regroupement familial revêtent aujourd'hui une très grande importance à l'échelle internationale sur le plan du développement. L'Afrique, l'Asie, le Moyen-Orient, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes connaissent des changements sans précédent en ce qui concerne la nature et l'ampleur des flux migratoires internationaux. Les questions générales liées aux stratégies de développement national et de lutte contre la pauvreté, et à plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, telles que les récentes tendances migratoires intrarégionales et interrégionales, l'importance et la dynamique des envois de fonds, la participation des femmes et ses incidences sur les questions relatives à l'égalité des sexes, la discrimination, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ainsi que les migrations des travailleurs qualifiés, ont été jugées prioritaires au cours des débats qui ont eu lieu dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement organisé par l'ONU en septembre 2006.
2. Compte tenu de l'attention que les gouvernements ont accordée à ces phénomènes, y compris dans plusieurs forums intergouvernementaux auxquels la société civile a participé, il est urgent de remédier au manque d'informations pertinentes et d'études comparatives intrarégionales et interrégionales requises pour étayer les stratégies de développement communes. En outre, les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre pays et régions demeurent modestes. Le présent projet vise ainsi à faciliter ces échanges en ce qui concerne les systèmes d'information sur les migrations, les études appliquées et les pratiques recommandables dans le domaine politique, de façon à élargir les connaissances aux plans international, régional et national et à renforcer les capacités nationales de gestion des migrations dans les régions susmentionnées.
3. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/60/871), l'ampleur mondiale des migrations internationales et l'accroissement des migrations interrégionales ne doivent pas faire oublier les importantes particularités des régions. Le projet vise à déterminer les caractéristiques communes des migrations internationales dans les cinq régions et les particularités régionales sur le plan du développement en tenant compte des objectifs établis à l'issue du Dialogue de haut niveau.

4. Le projet s'appuiera sur les initiatives existantes concernant les systèmes d'information sur les migrations et sur les études menées ces dernières années par les commissions régionales en vue de constituer des réseaux d'information sur les migrations ou de renforcer les réseaux existants. Il aura pour objet d'étoffer les réseaux en place ou de constituer de nouveaux réseaux le cas échéant. Il sera exécuté par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes jouera le rôle de chef de file et de coordonnateur.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Donner aux pays les moyens de prendre en compte les questions internationales relatives aux migrations dans leur stratégie nationale de développement afin de porter au maximum les avantages des migrations internationales sur le plan du développement et de réduire au minimum les effets négatifs, en augmentant la qualité et la disponibilité des données sur les migrations internationales, une attention particulière étant accordée aux migrations des femmes, en renforçant les capacités institutionnelles et individuelles d'élaboration et d'application de politiques et de programmes, et en favorisant la coopération au moyen d'un réseau intrarégional et interrégional de partage d'informations, d'études, de programmes, de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays et les régions</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td>255,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>80,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>400,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>100,5</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>357,5</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>1 193,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	255,0	Voyages	80,0	Services contractuels	400,0	Dépenses de fonctionnement	100,5	Ateliers	357,5	<b>Total</b>	<b>1 193,0</b>
Consultants	255,0												
Voyages	80,0												
Services contractuels	400,0												
Dépenses de fonctionnement	100,5												
Ateliers	357,5												
<b>Total</b>	<b>1 193,0</b>												
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Sous-programme 6 de la CEPALC (Population et développement); sous-programme 8 de la CESAP (Développement social, y compris les problèmes sociaux persistants et les problèmes émergents); sous-programme 2 de la CESAO (Politiques sociales intégrées); sous-programme 10 de la CEA (Développement social); sous-programme 8 de la CEE (Logement, aménagement du territoire et population); et sous-programme 6 du Département des affaires économiques et sociales (Population); objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3 et 8</p>													

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Création d'un réseau interrégional bien organisé réunissant des centres, des institutions et des experts nationaux et régionaux, en vue d'élargir les connaissances et d'accroître les échanges de mesures politiques recommandables, compte tenu des difficultés</p>	<p>a) Nombre d'institutions et de centres universitaires nationaux et régionaux qui apportent leur contribution, grâce au Web, à un réseau interrégional ou régional sur les migrations internationales et le développement, et tirent parti de ce dernier</p>

liées aux migrations et au développement dans les cinq régions susmentionnées

- |  |   |
|--|---|
| b) Plus grande disponibilité des informations sur les migrations internationales et leurs incidences sur le développement  | b) Nombre de bases de données nationales et régionales nouvelles ou actualisées et analyse des questions pertinentes et des tendances nouvelles en ce qui concerne les migrations internationales |
| c) Renforcement des compétences et des capacités nationales en ce qui concerne l'élaboration et l'application de politiques et de programmes tenant compte des problèmes liés aux migrations internationales | c) Nombre de pays qui mettent à profit les bonnes pratiques de gestion des problèmes liés aux migrations internationales en tenant compte des droits de l'homme                                   |
- 

### Principales activités

5. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
  - a) En coordination avec les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales, désignation des centres de recherche chargés d'aider chaque commission régionale à recueillir, analyser, échanger et diffuser les études et les conclusions sur les mesures politiques adoptées face aux principaux problèmes posés par les migrations internationales;
  - b) Organisation d'une réunion de coordination avec la participation du Département des affaires économiques et sociales et des commissions régionales, et d'une réunion interrégionale d'échange des données d'expérience régionales avec la participation des partenaires nationaux et régionaux;
  - c) Établissement d'un réseau régional de centres, d'institutions et d'experts issus d'organisations internationales et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue de la systématisation de l'échange d'informations, de connaissances et de pratiques de référence, et création d'un site Web régional associé à ce dernier. Appui au renforcement des liens entre les régions ayant des flux migratoires communs;
  - d) Études sur les difficultés liées aux migrations internationales dans chaque région, dans le cadre desquelles on accordera une attention particulière à la situation de certains pays dans chaque région et on fera ressortir les questions prioritaires telles que la situation des hommes et des femmes et les migrations des femmes, la dynamique et les incidences des envois de fonds pour les pays d'origine et les pays de destination, les migrations de travailleurs qualifiés et le degré d'adhésion des pays aux instruments relatifs aux droits de l'homme et aux mécanismes de coopération internationaux;
  - e) Organisation, à l'intention des responsables des administrations publiques, d'un atelier sur la compilation, la normalisation et la diffusion des informations relatives aux migrations internationales et sur les mécanismes d'échange de données entre pays, compte tenu des pratiques de référence;
  - f) Réalisation d'études régionales comparatives sur les politiques et les règles juridiques nationales en matière d'immigration et sur les politiques relatives aux migrants et aux liens qu'ils entretiennent avec leur pays d'origine;

- g) Établissement, dans certains pays, d'une structure de base en vue de l'élaboration d'un système d'information permettant de recenser les politiques, les programmes et les règles juridiques, ainsi que les institutions et les organisations de la société civile qui mènent des activités relatives aux migrations internationales;
- h) Organisation d'une réunion interrégionale d'experts aux fins de l'échange des pratiques de référence et de la comparaison des politiques et des lois relatives aux migrations internationales, en veillant tout particulièrement à la prise en compte des questions concernant les migrations dans les stratégies de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté;
- i) Organisation d'une réunion interrégionale avec la participation du Département des affaires économiques et sociales, des commissions régionales, de centres de recherche, d'experts nationaux et régionaux et de représentants des administrations publiques;
- j) Réalisation et diffusion d'études interrégionales comparatives fondées sur les conclusions du présent projet.

**B. Renforcement de la capacité des pays en développement  
d'appliquer les normes internationales régissant le commerce  
des produits agricoles en vue d'accroître leur compétitivité  
commerciale**

**Commission économique pour l'Europe, conjointement  
avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission  
économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission  
économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission  
économique et sociale pour l'Asie occidentale et la CNUCED  
(703 000 dollars)**

**Contexte général**

- 6. La plupart des pays en développement et des pays en transition ne possèdent pas les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour satisfaire aux normes internationales relatives à la qualité des produits agricoles commercialisés. Sachant que les pays importateurs font fréquemment du respect de ces normes une condition d'accès aux marchés des pays développés, les pays en développement et les pays en transition sont désavantagés sur le plan concurrentiel dans le secteur agricole. En appliquant les normes internationalement acceptées, les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, faciliteraient l'exportation de leurs produits agricoles, stimuleraient le développement du secteur agricole et feraient progresser les revenus moyens, surtout parmi les populations rurales.
- 7. Le projet conjoint qui est proposé vise à renforcer la capacité des pays en développement pauvres ou disposant de faibles revenus d'appliquer les normes de qualité et les mesures sanitaires et phytosanitaires internationalement acceptées pour le commerce des produits agricoles. Il fera fond sur le savoir-faire acquis depuis longtemps par la Commission économique pour l'Europe en ce qui concerne l'élaboration et la mise en application de normes de qualité pour les produits agricoles dans la région et dans le monde. À ce jour, 36 des 85 normes de la Commission sur les fruits et légumes ont été incorporées dans les directives de l'Union européenne et sont largement utilisées par les négociants. Le projet s'appuiera également sur les compétences respectives de la CEA, de la CEPALC, de la CESAP et de la CESAO en matière de commerce agricole, l'expérience de la CNUCED concernant l'assistance technique de nature à aider les pays à satisfaire aux critères

d'accès aux marchés tels que les normes de qualité agroalimentaire, et l'expérience de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres entités dans le domaine des tests de produits en laboratoire.

8. Des réseaux de partenaires nationaux et régionaux seront institués dans le cadre du projet en vue d'une collaboration avec les parties prenantes publiques et privées (experts, producteurs, exportateurs, négociants, industriels, etc.) dans les pays ayant un secteur d'import-export agricole développé, y compris les pays à faibles et moyens revenus. Les parties prenantes participeront à des évaluations par pays, qui seront suivies d'ateliers régionaux visant à partager les enseignements tirés dans tous les pays de la région et à formuler des recommandations. Les ateliers permettront également de mener des activités de renforcement des capacités. Le projet sera exécuté conjointement par la Commission économique pour l'Europe, qui jouera le rôle de chef de file, et les autres commissions régionales, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI, la Commission du Codex Alimentarius et d'autres entités.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des pays agraires disposant de faibles revenus d'appliquer les normes internationales du commerce des produits agricoles et d'accroître ainsi leur compétitivité sur les marchés internationaux</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">92,5</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">87,5</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td style="text-align: right;">18,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">106,6</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">398,4</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>703,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	92,5	Voyages	87,5	Voyages d'études	18,0	Services contractuels	106,6	Ateliers	398,4	<b>Total</b>	<b>703,0</b>
Consultants	92,5												
Voyages	87,5												
Voyages d'études	18,0												
Services contractuels	106,6												
Ateliers	398,4												
<b>Total</b>	<b>703,0</b>												
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Sous-programme 6 de la CEE (Commerce); sous-programme 1 de la CESAO (Développement durable); sous-programme 4 de la CESAP (Commerce et investissements); objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 8</p>													

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Meilleure connaissance des normes de qualité relatives aux produits agricoles et meilleure compréhension de l'importance du renforcement des cadres institutionnels et techniques pour leur mise en application et leur utilisation et de l'établissement de mécanismes connexes d'évaluation de la conformité (les pays importateurs demandent généralement aux institutions compétentes dans les pays exportateurs de leur présenter des certificats de conformité aux normes applicables)</p> <p>b) Renforcement des réseaux régionaux de partenaires nationaux et internationaux représentant les ministères responsables du commerce, de l'agriculture et de la réglementation technique du commerce des produits agricoles, ainsi que les associations ou coopératives de producteurs, les associations d'exportateurs et les chambres de commerce</p>	<p>a) i) Formulation de recommandations en vue de l'établissement de cadres institutionnels et techniques pour l'adoption et la mise en application de normes et de mécanismes connexes d'évaluation de la conformité s'appuyant sur les évaluations par pays et les ateliers régionaux</p> <p>ii) Nombre de pays ou d'organisations ayant l'intention d'appliquer ou de promouvoir les recommandations issues des ateliers régionaux</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'experts des secteurs public et privé qui participent à des travaux internationaux ou régionaux portant sur l'élaboration et l'application de normes</p> <p>ii) Nombre d'experts nationaux, d'associations de producteurs, d'associations d'exportateurs et d'organisations régionales mettant à profit, en vue d'activités futures,</p>

	les recommandations et les évaluations par pays examinées lors des ateliers régionaux consacrés aux enseignements tirés
c) Rationalisation de la chaîne d'approvisionnement agricole, en vue d'améliorer la gestion de la qualité aux différents stades (de la production à l'exportation)	c) Nombre de pays dans lesquels des points de contrôle déterminants ont été recensés et des recommandations formulées en ce qui concerne la façon d'améliorer la gestion de la qualité (ou dans lesquels il existe des projets concrets dans ce domaine)

---

### Principales activités

9. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
  - a) Établissement d'évaluations par pays sur la base d'un questionnaire élaboré dans le cadre du projet, examen des cadres législatif et technique d'application des normes et d'évaluation de la conformité, et élaboration de recommandations;
  - b) Organisation de cinq ateliers régionaux sur les enseignements tirés à l'intention des représentants des gouvernements, des représentants du secteur (associations de producteurs, associations d'exportateurs et chambres de commerce) et des autres parties intéressées, afin de présenter et d'examiner, dans le contexte régional, les conclusions et recommandations des évaluations nationales;
  - c) Création de mécanismes visant à faciliter les échanges d'informations et de pratiques de référence en ce qui concerne l'élaboration, l'interprétation et l'utilisation des normes, y compris des stages pratiques, un site Web et des forums en ligne destinés à accroître les consultations et la transparence;
  - d) Appui à la participation d'experts nationaux aux forums internationaux consacrés à l'élaboration et l'application de normes agricoles, en sensibilisant les intéressés à l'importance que revêtent les forums pour leurs travaux et en finançant leur participation;
  - e) Assistance technique afin de renforcer la capacité des institutions nationales d'élaborer, adopter et mettre en application des normes relatives au commerce des produits agricoles.

### **C. Renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes par la mise en réseau de communautés de savoir locales**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Département des affaires économiques et sociales (736 000 dollars)**

### Contexte général

10. La violence à l'égard des femmes constitue un problème majeur de droits de la personne humaine ainsi qu'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement. L'humanité tout entière aurait à gagner de l'élimination de cette violence. Les commissions régionales, agissant en collaboration avec la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, conjuguèrent leurs efforts dans le cadre d'un projet interrégional afin de renforcer les capacités pour éliminer la violence à l'égard des femmes. Ce projet est né de l'évaluation régionale interinstitutions (2006) de la situation de la violence à l'égard des femmes que la CEPALC avait coordonnée dans le cadre de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes. Les travaux de recherche montrent clairement qu'il faut épauler l'action menée par les pays pour éliminer la violence à l'égard des femmes sous toutes ses manifestations, surtout au niveau de l'exécution.

11. L'idée maîtresse de ce projet est de faire part aux décideurs, aux militants et aux organisations féminines des connaissances actuelles pour ce qui est des politiques, des résultats de travaux, des pratiques novatrices, des procédures et des données statistiques. Il s'agit d'améliorer l'information au sujet des pratiques efficaces d'exécution, étant entendu que la plupart des pays ont déjà adopté des textes de loi et ont défini des politiques générales, mais doivent faire face à l'énorme écart entre la demande croissante de justice et de services et le faible niveau de ressources et de savoir au niveau des institutions chargées du suivi et des services. La violence à l'égard des femmes étant un phénomène universel, les auteurs du projet sont conscients de l'importance d'une action concertée et participative et de la mise en commun de pratiques optimales, d'où la nécessité pour les commissions régionales de favoriser la participation active des mécanismes nationaux de promotion de la femme ainsi que des offices nationaux de statistique et de la société civile.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Mettre en place et dynamiser une communauté du savoir sur la violence à l'égard des femmes aux niveaux régional et interrégional.</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 60,0</p> <p>Consultants 195,0</p> <p>Groupes d'experts 40,0</p> <p>Voyages 70,0</p> <p>Services contractuels 30,0</p> <p>Dépenses de fonctionnement 65,0</p> <p>Ateliers 276,0</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Département des affaires économiques et sociales : sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme); CEPALC : sous-programme 5 (Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional); CEA : sous-programme 6 (Égalité des sexes et participation des femmes au développement); CEE : sous-programme 3 (Statistiques); CESAP: sous-programme 8 (Développement social, y compris les problèmes sociaux persistants et les problèmes émergents); CESA0: sous-programme 6 (Promotion de la femme); objectif du Millénaire pour le développement 3</p>	<p><b>Total 736,0</b></p>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Augmentation du nombre de mécanismes nationaux de promotion de la femme et d'autres parties prenantes ayant sensiblement amélioré leurs connaissances et leurs capacités de mise en œuvre de politiques efficaces d'élimination de la violence à l'égard des femmes	a) Les parties prenantes d'au moins 15 pays d'Europe, d'au moins 10 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'au moins 5 pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Asie occidentale seront officiellement engagées et actives dans la communauté du savoir.

- b) Amélioration des compétences et des mécanismes en matière de gestion de la violence à l'égard des femmes dans toutes les régions et intégration de ceux-ci dans leurs pratiques par les mécanismes nationaux, les services de police, les systèmes judiciaires et les organisations non gouvernementales (ONG), notamment par la formulation de plans et de programmes et le rassemblement de données
- c) Les offices nationaux de statistique amélioreront leur capacité de mesurer la violence à l'égard des femmes au moyen de méthodes et indicateurs standard élaborés par des statisticiens, des décideurs et des ONG dans le cadre de statistiques officielles, notamment par l'utilisation d'un module court standard pour mesurer la violence à l'égard des femmes dans les enquêtes sur la population.
- b) i) Au moins cinq pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Europe et au moins trois pays d'Asie et du Pacifique et d'Asie occidentale disposeront d'une base de données régulièrement mise à jour sur la toile consacrée au fémicide, à la violence physique, sexuelle et psychologique, contenant des statistiques et des archives publiques.
- ii) Au moins 15 pays d'Europe, au moins 8 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au moins 5 pays d'Afrique et au moins 3 pays d'Asie et du Pacifique et d'Asie occidentale appliqueront un système d'information adapté aux besoins locaux et régionaux.
- c) i) Au moins 15 pays d'Europe, 8 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 pays d'Afrique et 3 pays d'Asie et du Pacifique et d'Asie occidentale développeront de nouvelles connaissances afin d'améliorer les pratiques pour éliminer la violence à l'égard des femmes, et notamment en réalisant des enquêtes et en conservant des archives publiques.
- ii) Les parties prenantes d'au moins 10 pays d'Europe et de 3 organisations internationales s'emploieront à élaborer le module court standard et les indicateurs permettant de mesurer la violence à l'égard des femmes et en prévoiront l'utilisation dans un avenir proche.
- 

### Principales activités

12. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Organisation d'une réunion internationale d'experts afin d'évaluer les initiatives en matière de connaissances, d'information et d'apprentissage dans certains pays membres des cinq commissions régionales;
  - b) Mise en place et tenue à jour du portail Web régional et d'un portail Web interrégional;
  - c) Organisation d'un atelier régional à l'intention des observateurs nationaux, tenue de deux séminaires à l'intention des utilisateurs et producteurs d'information et tenue de cinq ateliers régionaux et d'un atelier interrégional (apprentissage électronique);
  - d) Création d'un instrument bilingue de rassemblement et d'exploitation de l'information sur la violence à l'égard des femmes;
  - e) Organisation de six ateliers sous-régionaux et d'un atelier régional sur la mesure de la violence à l'égard des femmes;

- f) Élaboration et expérimentation du module court sur la violence à l'égard des femmes et d'un ensemble d'indicateurs;
  - g) Production de publications nationales permettant d'échanger des connaissances et idées nouvelles et mise au point de publications régionales finales;
  - h) Publication de données comparatives rassemblées par les cinq commissions régionales;
  - i) Réalisation d'une étude finale au moyen du tableau d'affichage électronique sur le Web de la CEPALC et d'un examen final par l'intermédiaire du Comité sur les femmes et le développement de la CEA.
13. Les principales activités menées dans chacune des régions en vue des réalisations escomptées seront fonction des progrès déjà accomplis par chaque commission régionale en matière d'accumulation de connaissances au sujet de la violence à l'égard des femmes.

**D. Amélioration de la compétitivité commerciale des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays de transit par la mise en place de mécanismes à guichet unique**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conjointement avec la Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (763 000 dollars)**

**Contexte général**

14. Des systèmes uniques simplifiés pour la soumission et le traitement des documents commerciaux et les formalités ont été mis en place dans de nombreux pays développés et en développement. Cette formule du guichet unique a permis de réduire le coût et la complexité des échanges internationaux, d'améliorer la compétitivité et de réduire la corruption aux frontières. Les guichets uniques sont particulièrement importants pour les petites et moyennes entreprises, qui ont à supporter un coût des procédures commerciales relativement élevé, ainsi que pour les exportations, dont le coût des formalités réduit la compétitivité des marchandises en provenance de pays à faible revenu. Ce projet a pour objet de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des PMA enclavés et de transit ainsi que des pays en transition afin de leur permettre de mettre en place un guichet unique pour accroître la compétitivité de leurs exportations et réduire les délais et le coût des échanges. Les principaux éléments du projet sont la mise en place d'un réseau sous-régional de parties prenantes (essentiellement des ministères responsables des douanes, du commerce et d'autres domaines pertinents), la réalisation d'études de faisabilité par pays et la préparation des dossiers en faveur de la mise en place de guichets uniques. Les bénéficiaires du projet seront des responsables du secteur public et du monde des affaires, en particulier les PME des PMA enclavés et de transit et des pays en transition d'Asie du Sud, du Sud-Est et d'Asie centrale.
15. Le projet sera exécuté par la CESAP en partenariat avec la CEE. La CNUCED apportera également son concours. Il sera fait appel à l'expérience de la Banque asiatique de développement (BASD), de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale; le projet prendra également en compte les évaluations communes de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Améliorer la capacité des gouvernements des pays les moins avancés et des pays en transition d'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Asie centrale de mettre en place des guichets uniques afin de réduire le coût et la complexité des transactions commerciales et d'accroître la compétitivité de leurs exportations</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 40,0 Consultants 293,0 Voyages 149,6 Services contractuels 20,0 Dépenses de fonctionnement 22,7 Ateliers 236,8</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants</b> : CESAP : sous-programme 4 (Commerce et investissements); CEE : sous-programme 6 (Commerce); objectif du Millénaire pour le développement 8</p>	<p><b>Total</b> <b>763,0</b></p>
<p><b>Réalizations escomptées (Secrétariat)</b></p>	<p><b>Indicateurs de succès</b></p>
<p>a) Amélioration de la capacité des PMA et des pays en transition d'élaborer et de mettre en place des guichets uniques intégrés nationaux et sous-régionaux</p>	<p>a) Augmentation du nombre de plans d'action nationaux concernant la mise en place de guichets uniques</p>
<p>b) Adoption des recommandations, directives et instruments du Centre des Nations Unies, des procédures et des pratiques dans l'administration du commerce et les transports (CEFACT/ONU) concernant la facilitation du commerce, des instruments et conventions internationales de la CESAP concernant la mise en place de guichets uniques et l'alignement des documents commerciaux</p>	<p>b) Renforcement de la mise en place, dans les pays cibles, de pratiques optimales et de mesures liées à la facilitation du commerce et en particulier de guichets uniques</p>

### Principales activités

16. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Organisation d'une conférence internationale sur le guichet unique pour les PMA, les pays en transition et les pays de transit afin de sensibiliser les parties prenantes et les partenaires du développement à la formule du guichet unique et à ses avantages et de susciter la volonté politique requise;
  - b) Mise en place de réseaux d'homologues sous-régionaux et notamment de représentants nationaux des ministères et services chargés des douanes et du commerce et d'autres domaines pertinents ainsi que du monde des affaires, afin de promouvoir la conception et la mise en place du guichet unique;
  - c) Réalisation de quatre études de faisabilité concernant des pays donnés et de trois études sous-régionales sur la formule, la portée et le modèle d'organisation du guichet unique;
  - d) Organisation de quatre ateliers nationaux assortis de services consultatifs sur l'introduction du guichet unique dans huit pays à l'intention de toutes les parties prenantes et préparation de l'établissement de plans d'action en vue de la mise en place d'un guichet unique;

- e) Organisation de trois ateliers sous-régionaux consacrés à l'examen des données d'expérience nationales, des études de faisabilité sous-régionales, des pratiques optimales et des propositions de stratégie pour la mise en place du guichet unique, ainsi qu'à la participation à l'établissement de plans d'action nationaux et sous-régionaux;
- f) Réalisation et publication d'une étude sur les pratiques optimales et les propositions de stratégie pour la mise en place du guichet unique;
- g) Extension d'une base de données en ligne sur la facilitation des échanges et des transports pour la rendre accessible aux pays concernés par le projet;
- h) Organisation d'une réunion de suivi et d'examen de la mise en place de guichets uniques dans les pays concernés par le projet.

## **E. Écoefficacité et développement durable de l'infrastructure urbaine en Asie et en Amérique latine**

### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (753 000 dollars)**

#### **Contexte général**

17. Il est fondamental de développer les infrastructures afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement 1 à 7. L'insuffisance des infrastructures dans les domaines du logement, des transports, de l'énergie et de l'approvisionnement en eau limite les possibilités économiques et constitue de ce fait un obstacle important à la réalisation de l'objectif 1 (réduction de la pauvreté et de la faim). Les modes de développement des infrastructures déterminent la viabilité de la croissance économique du point de vue écologique (objectif 7). L'écoefficacité est par voie de conséquence un critère majeur pour le développement d'infrastructures viables et un objectif clef des activités de planification et d'aménagement de villes plus respectueuses de l'environnement. Des infrastructures à l'écoefficacité accrue fournissent des services de meilleure qualité, utilisent moins de ressources, ont des effets moindres sur l'environnement et résistent mieux aux catastrophes naturelles. Compte tenu des changements climatiques, il est indispensable de se doter d'infrastructures écoefficaces afin de faciliter le développement d'économies dont les émissions de carbone sont faibles. Les possibilités de financement au titre du mécanisme pour un développement propre sont également élargies puisque les activités entreprises dans le cadre du projet permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
18. Il est devenu pressant de sensibiliser les dirigeants, les décideurs et les responsables de la planification à l'application des principes relatifs à l'écoefficacité. Il convient de prendre en considération les effets environnementaux liés à l'utilisation prolongée des infrastructures dans les politiques et programmes, au moyen d'outils tels que les évaluations stratégiques environnementales. Des systèmes intégrés de planification axée sur la population dans des villes comme Curitiba (Brésil) et Bogota (Colombie) ont donné de bons résultats sur les plans économique, environnemental et social, tandis que des initiatives plus récentes de développement centré sur l'écoefficacité de villes asiatiques, en particulier Bangalore et Auroville (Inde), ou encore le projet de construction de la ville de Dongton (Chine), sont à l'avant-garde pour ce qui est d'intégrer la notion de viabilité au développement des infrastructures. Le projet vise à promouvoir l'application de l'écoefficacité comme critère principal de la construction d'infrastructures viables et à élargir les possibilités de

financement des travaux en donnant aux dirigeants, aux décideurs et aux responsables de la planification les moyens d'évaluer de façon synthétique l'efficacité de leurs infrastructures. La participation des réseaux existants devrait prêter plus d'efficacité aux effets du projet et les inscrire dans la durée, tout en facilitant la mise en commun des bonnes pratiques aux échelons régional et interrégional. Le projet s'appuiera sur les activités déjà entreprises par les différents partenaires. Une fois le projet achevé, il est prévu que des modules de formation en ligne en prolongent les effets et que des instituts, réseaux et universités continuent à assurer une formation.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des décideurs, des responsables de la planification et des dirigeants d'améliorer la viabilité des infrastructures du point de vue écologique, l'accent étant mis sur l'aménagement urbain, l'efficacité, la prévention des catastrophes, l'intégration sociale et les possibilités de financement dans le cadre de la participation aux marchés mondiaux des droits d'émission</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td>35,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td>159,5</td> </tr> <tr> <td>Groupes d'experts</td> <td>91,8</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>34,8</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>212,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>12,9</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td>16,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>191,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>753,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35,0	Consultants	159,5	Groupes d'experts	91,8	Voyages	34,8	Services contractuels	212,0	Dépenses de fonctionnement	12,9	Voyages d'études	16,0	Ateliers	191,0	<b>Total</b>	<b>753,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35,0																		
Consultants	159,5																		
Groupes d'experts	91,8																		
Voyages	34,8																		
Services contractuels	212,0																		
Dépenses de fonctionnement	12,9																		
Voyages d'études	16,0																		
Ateliers	191,0																		
<b>Total</b>	<b>753,0</b>																		
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> CESAP : sous-programmes 1 (Pauvreté et développement), 5 (Transports et tourisme) et 6 (Environnement et développement durable); CEPALC : sous-programme 8 (Environnement et établissements humains); objectifs du Millénaire 1 et 7</p>																			

<b>Réalizations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Renforcement, à l'échelon régional, de la gestion des connaissances et des capacités analytiques concernant les principes liés à l'efficacité, meilleure sensibilisation à la question et meilleure compréhension des contributions de ces principes à la réalisation des objectifs du Millénaire 1 et 7 et de leur application à la construction d'infrastructures</p>	<p>a) 50 % au moins des décideurs, dirigeants et responsables de la planification ayant participé à des ateliers et des activités de renforcement des capacités dans le cadre du projet démontrent qu'ils connaissent et maîtrisent mieux les principes d'efficacité</p>
<p>b) Adoption de principes, mesures et critères relatifs à l'efficacité, tels que les évaluations stratégiques environnementales, dans les politiques, plans et décisions touchant le développement des infrastructures</p>	<p>b) Augmentation du nombre d'initiatives qui font usage des principes, mesures et critères relatifs à l'efficacité, tels que les évaluations stratégiques environnementales, dans les politiques, plans et décisions touchant le développement des infrastructures</p>
<p>c) Participation accrue à des mécanismes d'investissement privilégiant l'énergie propre et l'utilisation rationnelle de l'énergie, participation accrue aux marchés des droits d'émission dans le cadre de projets qui répondent aux critères du Mécanisme pour un développement propre et qui portent sur les transports, l'énergie et les infrastructures industrielles grosses consommatrices d'énergie</p>	<p>c) Augmentation du nombre de projets en cours d'élaboration qui entrent dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre et portent sur l'énergie propre et l'utilisation rationnelle de l'énergie</p>

### Principales activités

19. Les principales activités entreprises dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Recherches menées en collaboration sur divers aspects de l'efficacité;
  - b) Élaboration de méthodes, indicateurs et logiciels afin d'évaluer l'efficacité de diverses infrastructures;
  - c) Évaluation de l'efficacité de certaines infrastructures et villes et études de cas;
  - d) Recensement de politiques et de méthodes de planification qui contribuent à accroître l'efficacité, à réduire la pauvreté et à améliorer l'intégration sociale;
  - e) Élaboration de stratégies et politiques portant sur le développement d'infrastructures viables dans certaines villes ou certains pays et de projets expérimentaux dans certains secteurs, fondés sur les résultats des activités faisant l'objet des alinéas c) et d), notamment des initiatives visant à incorporer dans les investissements consacrés aux infrastructures des projets privilégiant l'énergie propre et des projets entrant dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre;
  - f) Activités de sensibilisation et de diffusion des connaissances : ateliers régionaux et interrégionaux destinés aux municipalités, création de réseaux, organisation de manifestations à l'intention des médias, programmes de formation, mise au point de sites Web, établissement de publications;
  - g) Conception et mise à l'essai de modules d'apprentissage en ligne et autres modules de formation en vue de renforcer les capacités d'évaluation de l'efficacité et l'élaboration de politiques et plans axés sur l'amélioration de l'efficacité des infrastructures;
  - h) Examen et évaluation de l'exécution du projet et établissement du rapport qui sera examiné par les partenaires participant au projet à l'occasion de la dernière réunion d'examen.

### **F. Réseaux africains de connaissances statistiques à l'appui des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international**

**Département des affaires économiques et sociales, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (896 000 dollars)**

#### Contexte général

20. Les pays africains et leurs partenaires de développement s'accordent généralement à dire que des statistiques plus fiables permettraient de concevoir des politiques de nature à faciliter la réalisation des objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. En raison de la constante insuffisance des ressources allouées aux instituts nationaux de statistique et du manque de coordination général de l'aide accordée par les partenaires de développement, le développement des institutions et des infrastructures est resté limité, ce qui explique la médiocrité des résultats obtenus par les systèmes statistiques en Afrique. Ceux-ci fournissent des produits et des services statistiques restreints, tant du point de vue de la quantité et de la qualité que de la diversité, et ne sont donc pas en mesure de répondre de façon adéquate à la demande croissante des pays et de la communauté internationale, qui souhaitent bénéficier de statistiques de développement de meilleure qualité.

21. C'est pour régler ces problèmes que la CEA a créé le Centre africain de statistiques sous l'égide de son Secrétaire exécutif. Il s'agit par là de permettre à la CEA de jouer le rôle qui lui revient dans le développement des statistiques en renforçant les capacités statistiques des pays africains afin qu'ils puissent affiner leurs politiques et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire.
22. L'absence d'initiatives ambitieuses de développement des statistiques dans l'ensemble de l'Afrique ces 10 dernières années explique que le continent soit dépourvu de réseaux de statisticiens. Si l'on veut que toute future initiative de renforcement des capacités statistiques aboutisse en Afrique, il faut tisser des réseaux d'échange de connaissances qui réunissent les instituts de statistique africains. Ce n'est qu'avec ce type de réseau et la généralisation de politiques coordonnées de renforcement des capacités statistiques en Afrique que l'on verra des progrès dans le domaine des statistiques sur l'ensemble du continent.
23. Le projet sera exécuté par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et la CEA. Il fera fond sur les enseignements tirés de cinq projets de développement des statistiques exécutés par la Division de statistique dans les régions de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'ASEAN, de la CESA0, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe. Ces projets ont permis de renforcer le réseau régional de statisticiens, d'intensifier la coopération intrarégionale et de façon générale de mieux faire comprendre l'importance des statistiques à l'échelon régional. Ils ont également donné aux régions l'élan voulu pour étoffer leurs capacités statistiques, comme le montre un certain nombre de projets entrepris depuis au niveau régional. Le projet fera aussi fond sur les enseignements qui seront tirés d'un projet expérimental consacré aux pratiques africaines touchant l'adoption et la mise en œuvre des normes statistiques internationales, qui est actuellement en cours de planification.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Créer des réseaux de connaissances statistiques en Afrique afin de renforcer la capacité des pays africains de produire, analyser et diffuser des statistiques de référence indispensables à la planification des activités de développement national et au suivi des objectifs de développement convenus au niveau international</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Département des affaires économiques et sociales : sous-programme 5 (Statistiques); CEA : sous-programme 9 (Statistiques)</p>	Consultants	86,0
	Voyages	130,0
	Services contractuels	60,0
	Équipement	110,0
	Dépenses de fonctionnement	10,0
	Voyages d'études	125,0
	Ateliers	375,0
	<b>Total</b>	<b>896,0</b>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la mise en commun des connaissances entre les instituts africains de statistique afin de disposer en temps voulu de données plus fiables, en plus grand nombre et de meilleure qualité sur les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement	a) Augmentation du nombre de statistiques officielles utilisées par les systèmes statistiques afin de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus au niveau international

- |   |  |
|---|--|
| b) Adoption de méthodes et normes statistiques internationales mettant l'accent sur les démarches régionales, en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement | b) Augmentation du nombre d'instituts nationaux de statistique qui utilisent des définitions et méthodes statistiques communes |
|---|--|
- 

### Principales activités

24. Les principales activités entreprises dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Organisation de cinq séminaires à l'intention du personnel des instituts nationaux de statistique afin de recenser et d'examiner les pratiques africaines relatives à l'adoption et à la mise en œuvre des normes statistiques internationales, l'objectif étant de renforcer les capacités techniques dans les domaines de la gestion des systèmes statistiques, des statistiques économiques, des statistiques de l'état civil, des statistiques de l'emploi et de la gestion des données;
  - b) Élaboration de documents sur les pratiques africaines touchant l'adoption et la mise en œuvre des normes statistiques internationales dans les domaines de la gestion des systèmes statistiques, des statistiques économiques, des statistiques de l'état civil et des statistiques de l'emploi;
  - c) Assistance technique en vue d'aider les institutions nationales à mettre en œuvre les normes statistiques internationales dans les domaines de la gestion des systèmes statistiques, des statistiques économiques, des statistiques de l'état civil, des statistiques de l'emploi et de la gestion des données;
  - d) Intensification des échanges de membres du personnel entre instituts de statistique afin de faciliter l'utilisation de méthodes communes et l'échange d'informations sur les normes statistiques internationales dans les domaines de la gestion des systèmes statistiques, des statistiques économiques, des statistiques de l'état civil, des statistiques de l'emploi et de la gestion des données;
  - e) Raccordement à l'Internet du personnel des instituts nationaux de statistique africains afin de promouvoir la consultation et le partage de l'information dans les domaines concernant la gestion des données et certains aspects des statistiques sociales et économiques ainsi que l'organisation et la gestion des statistiques;
  - f) Création d'un site Web consacré aux réseaux africains de connaissances statistiques afin de diffuser les normes statistiques internationales, les rapports statistiques, les pratiques africaines concernant l'adoption et la mise en œuvre des normes et les enseignements tirés de l'expérience.

**G. Renforcement des capacités des pays les moins avancés en Asie et en Afrique en vue de les aider à se doter de stratégies de sortie**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CNUCED, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Afrique (615 000 dollars)**

**Contexte général**

25. La catégorie des pays les moins avancés (PMA) a été créée en 1971 afin de permettre aux pays qui y étaient classés de bénéficier de mesures spéciales adoptées par la communauté de développement internationale. Les avantages potentiels se répartissent en quatre groupes principaux : a) accès préférentiel aux marchés; b) traitement spécial vis-à-vis des obligations fixées par l'Organisation mondiale du commerce; c) APD et autres modalités de financement du développement; d) coopération technique et autres formes d'aide. En 35 ans, le nombre de pays inscrits dans cette catégorie a plus que doublé. Il est dit dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 que le succès du Programme sera jugé à l'aune de sa contribution au progrès des PMA en matière d'objectifs internationaux de développement, ainsi que de sa capacité de les faire sortir de cette catégorie. À cet égard, il y a eu quelques progrès puisque l'on a récemment recommandé la radiation de plusieurs pays, eu égard au stade de développement auquel ils sont parvenus. Toutefois, ces pays perdraient les avantages que leur procure le statut de PMA, ce qui pourrait nuire à leur développement et entraîner leur retour parmi les PMA. Il est donc fondamental d'aider les pays qui sortent de la catégorie des PMA à assurer une transition sans heurt. La liste des PMA est toutefois encore longue, ce qui ne manque pas d'être préoccupant pour la communauté internationale. L'insuccès rencontré sur la voie du développement s'explique par une multitude de facteurs, dont l'incapacité de profiter véritablement des avantages potentiels offerts par le statut de PMA.
26. Le projet a pour objet de trouver le moyen de faire de l'appartenance à la catégorie des PMA un outil efficace de transformation économique et de convergence avec les autres pays en développement. À cet effet, il vise à renforcer la capacité des PMA de tirer parti des avantages associés au statut qui est le leur et de transformer les avantages potentiels en avantages effectifs. Il a également pour objectif d'évaluer l'incidence probable de la sortie de la catégorie des PMA sur les pays concernés et de renforcer les capacités et d'encourager des stratégies afin qu'ils puissent passer le cap sans heurt et s'adapter à la disparition des avantages qui étaient les leurs jusqu'alors.
27. La Division de l'analyse des politiques de développement, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, est l'entité chef de file chargée de l'exécution de ce projet. Elle collaborera avec la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CESAP et la CEA.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des PMA de tirer parti des avantages associés à l'appartenance au groupe des PMA et de sortir de ce groupe</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars des États-Unis)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td>79,2</td> </tr> <tr> <td>Groupe d'experts</td> <td>45,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>90,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>147,8</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>250,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>615,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	79,2	Groupe d'experts	45,0	Voyages	90,0	Services contractuels	147,8	Dépenses de fonctionnement	3,0	Ateliers	250,0	<b>Total</b>	<b>615,0</b>
Consultants	79,2														
Groupe d'experts	45,0														
Voyages	90,0														
Services contractuels	147,8														
Dépenses de fonctionnement	3,0														
Ateliers	250,0														
<b>Total</b>	<b>615,0</b>														
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Département des affaires économiques et sociales : sous-programme 7 (Développement mondial : tendances, questions et politiques); CEA : sous-programme 1 (Commerce, finances et développement économique); CESAP : sous-programmes 3 (Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique) et 4 (Commerce et investissements)</p>															
<p><b>Réalizations escomptées (Secrétariat)</b></p>	<p><b>Indicateurs de succès</b></p>														
<p>a) Renforcement des capacités en matière de collecte et de partage de l'information entre les PMA, les partenaires de développement et les organisations internationales intéressées concernant les avantages potentiels et effectifs associés au statut de PMA</p> <p>b) Renforcement de la capacité des PMA d'évaluer l'incidence probable qu'aurait pour eux le fait de sortir de cette catégorie</p> <p>c) Mise au point d'un ensemble d'options permettant aux autorités des PMA d'élaborer des stratégies et politiques en vue de préparer une transition sans heurt</p>	<p>a) Augmentation du nombre de PMA qui peuvent se procurer des études et des analyses fiables et actualisées concernant l'accès aux avantages potentiels et effectifs associés au statut de PMA</p> <p>b) Plus grand degré analytique des profils de vulnérabilité établis par la CNUCED au sujet des pays qui satisfont pour la première fois aux critères retenus pour être radiés de la catégorie des PMA</p> <p>c) Augmentation du nombre d'informations disponibles sur les options, mesures pratiques et activités concrètes en vue de l'application de stratégies de transition sans heurt</p>														

### Principales activités

28. Les principales activités au titre du projet seront les suivantes :
- a) Enquête détaillée sur le degré de connaissance des avantages associés au statut de PMA et d'évaluer la façon dont les pays intéressés en tirent parti;
  - b) Sept études de cas de pays sur le point d'être radiés de la catégorie des PMA (Cap-Vert et Maldives) ou considérés comment pouvant être prochainement radiés de cette catégorie (Samoa, Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu) afin d'analyser comment et dans quelle mesure les avantages effectivement obtenus par ces pays leur ont permis de faire des progrès pour sortir de la catégorie des PMA et comment ils se préparent ou envisagent de se préparer à une transition sans heurt;
  - c) Organisation d'ateliers à l'intention des 50 PMA et d'une réunion d'experts destinée aux représentants des PMA, des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des organisations

internationales intéressées afin de recenser les domaines dans lesquels on pourrait aider les pays à mieux tirer parti des avantages associés au statut de PMA;

- d) Mise au point d'une trousse à outils dans laquelle les PMA trouveront une analyse des avantages potentiels et effectifs associés au statut qui est le leur et des changements qu'entraîne à cet égard le passage à une autre catégorie;
- e) Établissement sur le Web d'un mécanisme de partage des connaissances concernant l'octroi et le retrait des avantages associés au statut de PMA, qui donnera accès à des forums de discussion électroniques, à un mécanisme d'échange en ligne destiné aux décideurs et experts des PMA, à la communauté des donateurs et à des experts représentant les milieux universitaires, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, à des modules de formation en ligne et à des études de cas, et à une base de données répertoriant les avantages effectivement dérivés du statut de PMA;
- f) Assistance technique en vue de renforcer la capacité des institutions nationales et régionales des PMA de collecter, compiler et diffuser des données concernant les avantages associés au statut de PMA et d'utiliser et actualiser le portail Internet;
- g) Mise au point d'un cadre macroéconomique expérimental axé sur les pays qui aidera les PMA : i) à évaluer les effets potentiels qu'aurait la perte des avantages associés au statut de PMA du fait de leur radiation de cette catégorie, l'objectif étant d'intégrer les résultats de l'analyse dans les profils de vulnérabilité; ii) à simuler les effets qu'auraient des politiques compensatoires sur l'ensemble de l'économie; iii) à évaluer la cohérence des politiques macroéconomiques vis-à-vis de la vulnérabilité externe des pays et des objectifs de développement à long terme.

#### **H. Renforcement des capacités en matière de statistique en vue de favoriser la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international dans la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (683 900 dollars)**

##### **Contexte général**

- 29. L'existence de statistiques de qualité et la capacité des gouvernements, des donateurs et des organisations internationales de mesurer, de suivre et de fournir systématiquement des données statistiques et des indicateurs fiables sont au cœur de toute politique de développement et de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces dernières années, les objectifs du Millénaire pour le développement ont réussi à sensibiliser l'opinion au rôle important des statistiques dans l'élaboration des politiques fondées sur des données factuelles. Toutefois, la situation actuelle des services de statistique dans maints pays, surtout les plus pauvres, compromet l'efficacité de la planification du développement national et des politiques, là où des interventions efficaces dans le domaine des politiques de développement sont justement les plus nécessaires. Dans la plupart des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), un fossé profond sépare encore la nécessité d'avoir des statistiques et des outils de suivi de la capacité de fournir systématiquement des données.

30. L'ASACR s'attache à accélérer le développement économique ses États membres. Le projet est conçu pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des données de base nécessaires à la planification du développement dans la région de l'ASACR, en mettant l'accent sur les besoins en matière de données relatives aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le projet s'attache également à faciliter la mise en place de réseaux dans la région grâce au partage et à la gestion interactifs des connaissances et à renforcer les liens entre ceux qui fournissent et ceux qui utilisent les données statistiques. Le projet s'appuie sur les enseignements tirés de cinq projets de développement de la statistique exécutés, ou en cours d'exécution, par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales dans les régions de la CARICOM, de l'ASEAN, de la CESA0 et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Tous ces projets sont parvenus à renforcer le réseau régional de statisticiens, à accroître la coopération interrégionale en matière de statistique et à donner plus d'importance aux statistiques au niveau régional. Ils ont également donné au renforcement des capacités en matière de statistique dans ces régions un élan qu'atteste le nombre de projets de suivi menés au niveau régional.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité de production et d'analyse systématiques des statistiques de référence des pays et des institutions régionales compétentes dans la région de l'ASACR pour les aider dans la planification du développement et le suivi de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international</p> <p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Sous-programme 5 (Statistique) du Département des affaires économiques et sociales; sous-programme 2 (Statistique) de la CESAP</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>															
	<table> <tr> <td>Consultants</td> <td>69,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>139,5</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>30,4</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td>87,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>10,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'étude</td> <td>48,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>300,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>683,9</b></td> </tr> </table>	Consultants	69,0	Voyages	139,5	Services contractuels	30,4	Matériel	87,0	Dépenses de fonctionnement	10,0	Voyages d'étude	48,0	Ateliers	300,0	<b>Total</b>
Consultants	69,0															
Voyages	139,5															
Services contractuels	30,4															
Matériel	87,0															
Dépenses de fonctionnement	10,0															
Voyages d'étude	48,0															
Ateliers	300,0															
<b>Total</b>	<b>683,9</b>															

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure organisation des services de statistique et des rapports entre utilisateurs et producteurs, se traduisant par la production en temps voulu de données de qualité et utiles concernant les objectifs de développement convenus sur le plan international	a) Augmentation du volume de données statistiques officielles utilisées par les services de statistique pour le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international
b) Adoption plus généralisée des méthodes et normes statistiques internationales pour la gestion des connaissances relatives à l'évaluation des progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international	b) Augmentation du nombre d'offices nationaux de statistique qui utilisent les définitions et méthodes arrêtées et les programmes d'échange et de diffusion de données et de métadonnées

### Principales activités

31. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Organisation de quatre séminaires de formation à l'intention du personnel des offices nationaux de statistique, en vue de renforcer leurs capacités techniques dans les domaines

suivants : collecte de statistiques démographiques, sociales et économiques; harmonisation des indicateurs de développement; organisation des services de statistique; et gestion des relations entre utilisateurs et producteurs;

- b) Création d'un réseau d'experts en matière de technologies de l'information applicables à la collecte de données pour promouvoir la gestion des connaissances dans la région, sous forme de programmes communs d'échange de données et de métadonnées et de partage de l'information sur les méthodologies et l'analyse des données statistiques;
- c) Fourniture d'une assistance technique pour renforcer les capacités des institutions nationales et régionales en matière de collecte, de compilation et de diffusion des statistiques et d'utilisation et d'entretien des outils technologiques;
- d) Organisation de voyages d'étude interrégionaux pour tirer parti des points forts et des réalisations des pays de la région. Ces voyages permettront au personnel des pays où les offices de statistique sont moins développés de profiter de l'expérience acquise par d'autres pays et d'observer l'application des meilleures pratiques dans certains domaines de la statistique.

## **I. Renforcement des capacités nationales d'intégration des principes de développement durable dans les stratégies de développement des pays sortant d'un conflit**

### **Département des affaires économiques et sociales (546 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 32. L'ONU œuvre de plus en plus à la consolidation de la paix après les conflits. Dans beaucoup de cas, le développement non durable, caractérisé par l'inégalité d'accès aux ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, les disparités sociales, des structures de gouvernance inefficaces et un manque de progrès économiques, est à la fois la cause et la conséquence de conflits violents au sein des pays. C'est pour cette raison que la Commission de consolidation de la paix récemment créée souligne que le développement durable, la reconstruction et la mise en place d'institutions sont les domaines prioritaires de l'élaboration de stratégies intégrées de relèvement après les conflits. La communauté internationale joue un rôle important dans l'aide qui est apportée aux pays qui sortent d'un conflit pour renforcer les capacités leur permettant de combler efficacement le fossé entre les efforts de relèvement à court terme et la planification du développement à long terme en favorisant l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales de développement global.
- 33. Ces 10 dernières années témoignent d'important progrès dans l'élaboration et l'application de directives destinées à la mise au point de stratégies de développement durable et à l'intégration de principes de développement durable dans des stratégies portant plutôt sur le moyen terme, telles que les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces directives, toutefois, ne s'attaquent pas totalement aux obstacles majeurs à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies que doivent affronter la plupart des pays sortant d'un conflit violent, tels que le manque de structures institutionnelles acceptées dans tout le pays et dans tous les secteurs de la société, ainsi que l'absence de données qui permettent l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles et assurent le suivi de l'exécution des stratégies.

34. Plusieurs pays se trouvant dans une situation d'après conflit ont acquis une expérience importante, à la fois positive et négative, dans l'élaboration de stratégies et leur exécution. Le projet établira, à partir de cette expérience et des directives générales actuelles, des méthodologies adaptables qui seront mises à la disposition des pays sous forme de batterie d'outils modulables. Ces méthodologies seront accessibles à un plus large public grâce à Internet et constitueront la base d'un renforcement des capacités ciblé aux niveaux régional, sous-régional et national. Le projet est également conçu pour faciliter la création de réseaux entre gouvernements intéressés, en particulier en Afrique et en Asie.
35. Le projet s'appuie sur les compétences techniques et les connaissances spécialisées du Département des affaires économiques et sociales, dans le domaine de l'élaboration des stratégies de développement durable. Il s'appuie également sur l'expérience tirée d'autres projets financés par le compte pour le développement et exécutés par le Département, tels que les projets sur des systèmes d'information favorisant la prise de décisions concernant le développement durable dans la région des Caraïbes, ainsi que des réunions de groupes d'experts sur des stratégies nationales de développement durable, tenues en Afrique et en Asie, un projet de renforcement des capacités concernant des stratégies de développement durable dans le Pacifique, un projet de renforcement des capacités parlementaires en Afrique et le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques. Le projet sera exécuté par la Division du développement économique durable du Département des affaires économiques et sociales avec la participation d'autres divisions du Département, dont la Division de l'administration publique et de la gestion du développement et la Division des politiques sociales et du développement social. On prévoit que des fonds supplémentaires seront collectés auprès de donateurs bilatéraux et/ou multilatéraux, en particulier en ce qui concerne la traduction des méthodologies et les activités de formation en français, en espagnol et en arabe.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcement des capacités des pays sortant d'un conflit pour les aider à intégrer des principes de développement durable dans leurs stratégies de développement et accroître ainsi les chances d'une paix durable</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Groupes d'experts</p> <p>Voyages</p> <p>Services contractuels</p> <p>Séminaires</p>	<p>112,5</p> <p>59,5</p> <p>74,2</p> <p>39,0</p> <p>260,8</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants</b> : Sous-programme 3 (Politiques sociales et développement social); sous-programme 4 (Développement durable) du Département des affaires économiques et sociales; sous-programme 5 (Statistique); et sous-programme 8 (Administration publique, finances et développement)</p>	<p><b>Total</b> <b>546,0</b></p>	

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Intégration des principes de développement durable dans les stratégies de développement des pays sortant d'un conflit	a) Augmentation du nombre de pays sortant d'un conflit qui rendent compte à la Commission du développement durable des progrès réalisés dans l'élaboration et l'exécution de stratégies nationales de développement durable

- |  |   |
|--|---|
| b) Renforcement des capacités de certains pays sortant d'un conflit pour les rendre mieux à même d'appliquer des principes de développement durable à l'élaboration des politiques                                       | b) Plus des deux tiers des participants au projet rendent compte d'une augmentation des capacités personnelles et institutionnelles permettant d'intégrer les principes de développement durable dans leurs stratégies de développement   |
| c) Production de méthodes sous forme de batterie d'outils modulables pour l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales de développement comme facteur de consolidation de la paix | c) i) Les sites Web du Département des affaires économiques et sociales permettent la consultation en ligne des méthodes et des outils d'analyse pour l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales de développement, l'accent étant mis sur les difficultés rencontrées par les pays sortant d'un conflit<br><br>ii) Augmentation du nombre de téléchargements effectués sur les sites Web du Département des affaires économiques et sociales |
- 

### Principales activités

36. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Organisation d'une réunion de conseillers techniques pour collecter des informations et évaluer les expériences relatives à l'application des méthodologies pour l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales de développement, et à leur statut, dans les pays sortant d'un conflit. Des spécialistes nationaux et internationaux présenteront des documents de fond sur les données d'expérience acquises au niveau des pays dans ce domaine et conviendront des méthodologies additionnelles nécessaires au projet;
  - b) Préparation de matériels de formation et d'outils d'analyse présentés sous forme de batterie d'outils modulables destinée à faciliter la planification intégrée du développement, l'accent étant mis sur les principes et les concepts de développement durable qui s'appliquent aux situations d'après conflit. Il faudra produire des outils de base adaptables et d'utilisation conviviale, le cas échéant, pour être largement diffusés. Ces outils seront disponibles en ligne (voir c) ci-dessous) et sur CD-ROM;
  - c) Création d'une page Web pour faciliter la diffusion et l'accès aux outils d'analyse ainsi que la mise en réseau. La page Web sera créée et mise à jour par la Division du développement durable et sera disponible sur la page Web du Département des affaires économiques et sociales, dont le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, et la page Web de la Division du développement durable;
  - d) Organisation de deux séminaires régionaux (un en Afrique et un en Asie) pour aider les pays à se familiariser avec les outils d'analyse, partager leurs expériences et promouvoir la coopération et la constitution de réseaux;
  - e) Organisation de trois séminaires de formation pour des responsables gouvernementaux et d'importantes parties prenantes afin d'amener les participants à être mieux à même de comprendre, d'élaborer, d'exécuter des stratégies nationales de développement durable et

d'en assurer le suivi. Les parties prenantes seront sélectionnées lors de la phase de démarrage du projet;

- f) Activités de renforcement des stratégies nationales de développement durable dans trois pays spécifiques, compte tenu de leur situation nationale et de la phase de planification du développement qui leur est propre. Étant donné que le but recherché est de servir au mieux les intérêts des pays en préparant des interventions qui répondent spécifiquement à leurs besoins et qui sont adaptées à leurs circonstances particulières, il faudra en déterminer la composition et le contenu dès la mise en route du projet.

## **J. Renforcement des capacités nationales en vue de la mise en œuvre efficace du programme de développement de l'ONU et de l'évaluation des progrès**

**Département des affaires économiques et sociales  
(723 000 dollars)**

### **Contexte général**

- 37. Cinq ans après le Sommet du Millénaire, la question de la mise en œuvre efficace et prompte des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, est devenue plus importante que jamais. Les dirigeants mondiaux sont convenus dans la Déclaration qu'ils ont adoptée au Sommet mondial de 2005 d'élaborer et d'appliquer des stratégies nationales de développement plus ambitieuses.
- 38. À cet effet, les participants au Sommet mondial ont constaté qu'il fallait renforcer le système du Conseil économique et social et faire en sorte que le Conseil et ses commissions techniques et régionales opèrent de façon unifiée dans un cadre unique, à savoir la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU. Il importe, par conséquent, de mettre les pays en développement en mesure d'intégrer de manière cohérente les buts et objectifs de ces conférences et sommets dans leurs stratégies nationales de développement. Afin de guider les efforts des pays vers la mise en œuvre des objectifs de développement et d'en évaluer les progrès, les participants au Sommet mondial ont confié au Conseil économique et social la tâche d'organiser des réunions annuelles au niveau ministériel. Dans le cadre du suivi des décisions prises au Sommet mondial, l'Assemblée générale a adopté la résolution 61/16, dans laquelle elle a recommandé que les examens annuels au niveau ministériel soient l'occasion pour les pays de présenter des rapports nationaux, s'ils le souhaitent, ce qui leur permettrait de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement. Ces rapports nationaux seront établis en fonction des stratégies nationales de développement respectives et de leur mise en œuvre.
- 39. Afin d'aider les pays à préparer des stratégies nationales de développement plus ambitieuses, le Département des affaires économiques et sociales a élaboré six notes de politique générale en 2006 dans les domaines stratégiques suivants : a) macroéconomie et croissance; b) finance; c) gestion des investissements publics; d) technologie; e) politiques sociales; et f) commerce. Ces notes de politique générale sont axées sur certains aspects critiques du développement dans la mesure où manuels d'information et directives de développement ne reflètent pas comme il convient les objectifs de développement convenus au niveau international. Le projet se servira des notes de politique générale pour fournir un appui consultatif aux gouvernements afin de les aider à mettre au point des stratégies nationales de développement équitables.

40. Les réunions annuelles au niveau ministériel aideront les pays à appliquer et évaluer leurs stratégies nationales de développement et aideront aussi la communauté internationale à examiner et mettre au point des politiques de développement et à tirer le meilleur parti de ressources limitées pour appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. Les réunions annuelles, qui plus est, combineront tous les divers aspects des objectifs de développement convenus à l'échelon international de manière cohérente et coordonnée, en s'efforçant d'éviter les chevauchements d'activités et le gaspillage des ressources. Sous les auspices du Conseil économique et social, les réunions annuelles examineront les rapports nationaux des pays qui ont souhaité en présenter, afin d'évaluer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement ou d'en constater l'absence. Tout pays souhaitant réaliser une autoévaluation sera entièrement appuyé par les organismes des Nations Unies opérant dans le pays.
41. Le projet sera exécuté par le Département des affaires économiques et sociales, entité chef de file, en collaboration avec les coordonnateurs résidents, selon que de besoin.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des pays afin qu'ils soient à même d'élaborer et d'évaluer leurs stratégies nationales de développement</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">368,6</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">81,6</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">23,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">9,8</td> </tr> <tr> <td>Séminaires</td> <td style="text-align: right;">240,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>723,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	368,6	Voyages	81,6	Services contractuels	23,0	Dépenses de fonctionnement	9,8	Séminaires	240,0	<b>Total</b>	<b>723,0</b>
Consultants	368,6												
Voyages	81,6												
Services contractuels	23,0												
Dépenses de fonctionnement	9,8												
Séminaires	240,0												
<b>Total</b>	<b>723,0</b>												
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination) du Département des affaires économiques et sociales; sous-programme 3 (Politiques sociales et développement social); sous-programme 7 (Développement mondial : tendances, questions et politiques); sous-programme 8 (Administration publique, finances et développement); sous-programme 10 (Financement du développement); objectifs du Millénaire pour le développement</p>													

<b>Réalizations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Amélioration de la capacité des gouvernements à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies nationales de développement efficaces conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelon international</p> <p>b) Rendre les gouvernements mieux à même d'évaluer les progrès vers la réalisation des buts et objectifs convenus lors des grandes conférences et sommets de l'ONU ainsi que d'établir des rapports nationaux d'exécution qui seront présentés aux réunions annuelles au niveau ministériel</p>	<p>a) Le site Web est mis en place et opérationnel</p> <p>b) i) Nombre de pays ayant bénéficié de services consultatifs pour l'élaboration de stratégies nationales de développement équitables</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays en quête d'une assistance technique pour préparer les rapports nationaux qui seront présentés aux réunions annuelles au niveau ministériel</p>

### Principales activités

42. Les principales activités qui seront menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Mise en place d'un réseau d'experts et de partenaires mondiaux pour fournir appui et services consultatifs aux gouvernements en vue de leurs stratégies nationales de développement, en coordination avec les commissions régionales. Le réseau se composera d'experts agissant à titre individuel, des représentants des organisations non gouvernementales ainsi que du secteur privé, des établissements universitaires et de recherche dans les pays développés et en développement;
  - b) Création d'un site Web consacré aux stratégies nationales de développement et aux rapports nationaux d'exécution, qui sera mis en place au Département des affaires économiques et sociales et fournira des informations non seulement au Conseil économique et social mais aussi aux États Membres, administrations nationales, gouvernements locaux et organisations de la société civile. Les notes de politique générale du Département, les dernières innovations, les études de cas, les nouvelles stratégies, les rapports nationaux, et le réseau d'experts mondiaux seront affichés sur le site Web pour un accès universel. Deux séminaires seront organisés pour sélectionner les dernières innovations et les études de cas, les nouvelles stratégies et les rapports nationaux qui seront affichés;
  - c) Fourniture à certains pays de services consultatifs à la demande pour appuyer des politiques économiques et sociales plus équitables dans leurs stratégies nationales de développement, conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelon international; et organisation de quatre missions, d'une durée de trois semaines, auxquelles participeront une équipe d'experts des secteurs critiques de développement;
  - d) Analyse des tendances qui témoignent des progrès, ou de leur absence, des États Membres vers la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international; et organisation de deux séminaires en appui à ces activités.

### **K. Création de capacités institutionnelles et de réseaux afin d'œuvrer avec les jeunes au développement en Afrique**

#### **Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (590 000 dollars)**

#### Contexte général

43. L'Afrique est un continent jeune. Les jeunes représentent un fort pourcentage de la population adulte dans la plupart des pays du continent. Nombreuses sont les études qui concluent qu'investir dans la jeunesse – dans les domaines de l'éducation, du travail et de la santé – bénéficie à toute la société. Il importe en outre d'enrôler les jeunes dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Déclaration du Millénaire. Cependant, même dans les cas où il est tenu compte de l'importance des jeunes dans les politiques nationales et régionales, la mise en œuvre de ces politiques fait défaut. Les ministères de la jeunesse souffrent mondialement d'une carence de fonds et sont mal équipés pour relever les défis complexes auxquels les jeunes sont confrontés et les organisations de jeunes manquent en général de la capacité d'aider leurs pairs.
44. La Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales et la Division des politiques économiques et sociales de la Commission économique pour l'Afrique ont organisé à Addis-Abeba en juin 2006 un séminaire sur le

développement de la jeunesse en Afrique. Le séminaire atelier a réuni 33 participants venant de 24 pays africains, qui se sont penchés sur les six questions intéressant la jeunesse en Afrique : la pauvreté, l'emploi, l'éducation, la santé, y compris le VIH/sida, la participation et les conflits armés. Des questions de fond et des recommandations pratiques ont été examinées. Les participants ont pris note de l'urgente nécessité de renforcer les institutions nationales qui œuvrent pour les jeunes et avec les jeunes. Ils ont invité le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à appuyer la création des capacités à l'échelon national pour faciliter le développement effectif de la jeunesse et promouvoir sa participation dans les stratégies nationales.

45. Pour répondre à cette demande, le Département des affaires économiques et sociales entreprendra un projet visant à créer des équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse qui commenceront par opérer dans trois pays africains anglophones et trois pays francophones. Au début, chaque équipe sera constituée de huit personnes travaillant dans les secteurs suivants : secteur public, universités, communautés, et organisations menées par les jeunes et pour les jeunes. Le projet complétera les connaissances et les capacités des équipes par des modules de renforcement des compétences sur des sujets essentiels au développement des jeunes. Au cours du projet, les équipes mettront leurs compétences au service de la mise en œuvre des politiques actuelles relatives à la jeunesse et élargiront ensuite leur champ d'activité pour créer des réseaux nationaux de connaissances relatives au développement de la jeunesse.
46. Les ministères chargés du développement de la jeunesse bénéficieront principalement du projet qui leur permettra d'accroître leurs capacités de mettre en œuvre les politiques en faveur de la jeunesse ou portant sur des questions relatives aux jeunes. Le projet sera exécuté par le Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec la CEA, les Volontaires des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Département assurera la coordination et fournira les connaissances relatives aux questions de fond dans le domaine du développement de la jeunesse. La CEA fournira l'expertise régionale concernant en particulier l'intégration des objectifs du NEPAD. Grâce à son réseau de volontaires dans les bureaux du PNUD, les Volontaires des Nations Unies fourniront des points de référence propres aux pays à l'intention des équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse. L'UNESCO partagera son expérience approfondie en ce qui concerne la création et le maintien de réseaux de recherche et de connaissances spécialisées.
47. S'agissant des parties prenantes en dehors du système des Nations Unies, le projet s'attachera à coopérer avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le secrétariat du Commonwealth qui ont tous deux des centres régionaux de formation qui mettent en œuvre des programmes en faveur des jeunes. Les autres entités qui exprimeront leur intérêt au fur et à mesure que le projet évoluera pourront aussi participer.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer l'aptitude des gouvernements en Afrique à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales en faveur des jeunes en fournissant des connaissances techniques tirées d'une expertise nationale renforcée, assurée par des équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Voyages</p> <p>Services contractuels</p> <p>Matériel</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Séminaires</p>	<p>107,4</p> <p>153,9</p> <p>72,0</p> <p>16,9</p> <p>11,8</p> <p>228,0</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants</b> : Sous-programme 3 (Politiques sociales et développement social) du Département des</p>	<p><b>Total</b> <b>590,0</b></p>	

affaires économiques et sociales; sous-programme 10 (Développement social) de la CEA; objectif 8 de la Déclaration du Millénaire

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Création et formation de six équipes nationales spécialisées dans le développement de la jeunesse qui travailleront, en partenariat avec les ministères, à l'application de certaines politiques nationales et régionales relatives à la jeunesse

b) Renforcement des capacités des gouvernements à créer et exécuter des programmes et des activités servant à mettre en œuvre les politiques relatives à la jeunesse, en tirant parti de l'expertise des équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse

c) Renforcement de la coopération régionale pour l'échange d'informations et de l'expertise sur les pratiques en matière de développement de la jeunesse dans les six pays par l'intermédiaire de réseaux élargis de connaissances pour le développement de la jeunesse

a) Huit personnes sélectionnées dans chaque pays, qui ont reçu des modules de renforcement des capacités et forment les équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse, capables d'appuyer les ministères de la jeunesse dans la mise en œuvre des politiques et l'élaboration des programmes

b) i) Augmentation du nombre de ministères et autres entités chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des projets spécifiques relatifs au développement de la jeunesse ou des activités d'appui aux politiques nationales et régionales

ii) Augmentation du nombre de partenariats entre les ministères et les organisations menées par des jeunes ou au service des jeunes dans les pays participant au projet

c) i) Nombre de personnes par secteur (gouvernement, établissements universitaires, société civile) et par pays qui ont reçu la formation dispensée par les modules de renforcement des capacités et qui ont rejoint le réseau élargi de connaissances pour le développement de la jeunesse

ii) Création d'un réseau sous-régional pour les activités relatives au développement de la jeunesse et la diffusion des matériels et ressources découlant du projet

**Principales activités**

48. Les principales activités qui seront menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Sélection des six pays qui participeront au projet; désignation, en collaboration avec les ministères de la jeunesse de ces pays, les spécialistes du développement (y compris les dirigeants de mouvements de jeunesse) qui feront partie des équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse; élaboration de modules de renforcement des capacités concernant les questions relatives au développement de la jeunesse et examen critique de ces modules par des pairs;
  - b) Organisation de deux séminaires sous-régionaux (un pour les pays anglophones et un pour les pays francophones) pour présenter les modules de renforcement des capacités et faciliter une sélection ciblée des politiques en faveur de la jeunesse devant être appliquées;

- c) Fourniture d'une assistance technique au moyen de services consultatifs aux équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse et aux ministères d'exécution afin de faciliter l'application des modules de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des politiques relatives à la jeunesse;
- d) Organisation de deux séminaires sous-régionaux de suivi à l'intention des équipes spécialisées dans le développement de la jeunesse afin d'examiner l'application des modules de renforcement des capacités, leur apporter les modifications nécessaires, et préparer la formation d'autres spécialistes qui sera assurée par les équipes spécialisées afin d'élargir les réseaux de connaissances dans ce domaine;
- e) Appui aux équipes spécialisées en vue de l'organisation de six séminaires sous-régionaux leur permettant de partager l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du projet, de présenter une version modifiée et adaptée des modules de renforcement des capacités aux nouveaux spécialistes sélectionnés dans divers secteurs (experts et débutants), et de créer un réseau national de connaissances pour de futurs travaux dans le domaine du développement de la jeunesse;
- f) Diffusion des connaissances et du matériel d'information relatifs au projet au sein du réseau sous-régional de six pays et à d'autres pays intéressés à créer des réseaux similaires de partage des connaissances nationales relatives au développement de la jeunesse.

**L. Renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le secteur du tourisme de six pays d'Afrique en développement de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (489 000 dollars)**

**Contexte général**

- 49. Le secteur du tourisme revêt une importance stratégique pour les pays en développement, en tant que principal pourvoyeur d'emplois, de recettes et de devises étrangères. Il facilite le développement des entreprises, petites et moyennes en particulier, et la diversification économique à long terme. L'association de deux moteurs économiques tels que les technologies de l'information et des communications (TIC) comme outils de développement et le tourisme comme première industrie mondiale devrait permettre d'accroître les débouchés des petites entreprises locales de tourisme. En tant que secteur dans lequel l'information est primordiale, le tourisme devrait être appuyé par des projets de collaboration concurrentielle concernant les technologies de l'information. Des modèles de partenariat novateurs permettant aux acteurs locaux de mieux s'organiser et de se mettre en valeur pourraient être conçus à cette fin.
- 50. Une telle démarche serait consolidée dans le cadre de stratégies participatives d'e-tourisme, en renforçant les capacités et en menant des activités axées sur la coopération, auxquelles participeraient tous les acteurs du transfert des compétences au bénéfice des communautés locales et de la diffusion et du partage d'éléments d'information. Le présent projet permettra de régler ces questions en adoptant une démarche collaborative qui pourra servir de modèle. Les bénéficiaires seront six pays de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à choisir parmi les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée,

Mali, Nigéria, Sénégal et Togo. Les principaux destinataires sont les administrations chargées de concevoir et de mettre en œuvre la stratégie informatique nationale adoptée dans ce domaine et les institutions ayant un lien avec le tourisme et les petites et moyennes entreprises, ainsi que les associations et organisations de l'industrie touristique, dont les opérateurs dans les pays bénéficiaires, et les organisations non gouvernementales intéressées.

51. Le projet sera mis en œuvre conjointement par la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en coopération avec les organisations internationales concernées – CEDEAO et représentation régionale pour l'Afrique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – et des institutions partenaires comme l'Université du Québec à Montréal. On mobilisera les compétences locales, le cas échéant, pour mettre en place et renforcer les capacités aux niveaux institutionnel et local.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Favoriser la responsabilisation, l'intégration et la compétitivité des acteurs du secteur du tourisme, grâce à des activités de renforcement des capacités et de développement, et à la conception de réseaux reposant sur l'emploi des TIC, et des modèles de gestion et de partage des connaissances</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="0"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">31,5</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">228,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">84,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">16,5</td> </tr> <tr> <td>Frais de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">6,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">123,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>489,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	31,5	Consultants	228,0	Voyages	84,0	Services contractuels	16,5	Frais de fonctionnement	6,0	Ateliers	123,0	<b>Total</b>	<b>489,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	31,5														
Consultants	228,0														
Voyages	84,0														
Services contractuels	16,5														
Frais de fonctionnement	6,0														
Ateliers	123,0														
<b>Total</b>	<b>489,0</b>														
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire pour le développement correspondants :</b> Commerce et développement, sous-programme 4 (Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines); Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 1 (Commerce, finances et développement économique) et 4 (Information et science et technique au service du développement); Objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 7 et 8</p>															

Réalizations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure compréhension par les décideurs (secteurs public et privé) des externalités positives des outils TIC pour les petites et moyennes entreprises de tourisme, grâce à la conception d'un modèle de système de gestion des connaissances et de supports pédagogiques cohérents pouvant être reproduits, à l'intention de toutes les parties intéressées de l'industrie touristique</p> <p>b) Capacité et compétences accrues des pays bénéficiaires pour ce qui est de l'établissement et de l'application de modèles et de solutions TIC novateurs, en vue de renforcer leur</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre des acteurs locaux à même de comprendre et de tirer parti du rôle transformateur des TIC pour mettre en place un cadre informatique commun et adapté, et d'évaluer les difficultés et les possibilités nationales d'e-tourisme</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'interlocuteurs locaux au fait des technologies et de la conjoncture des affaires et dotés de l'état d'esprit et des techniques voulues pour mettre ces solutions en pratique</p> <p>b) i) Compétences et capacités nationales (secteurs public et privé) renforcées pour ce qui est de concevoir une stratégie commune de développement durable du e-tourisme</p>

compétitivité et de leur permettre d'ajouter de la valeur à leurs économies	faisant appel à la participation dynamique de toutes les parties intéressées. Élaboration d'un plan d'action
	ii) Nombre accru d'institutions, d'entreprises et de toutes sortes de parties intéressées du secteur utilisant les TIC dans leurs activités (gestion des connaissances, stratégie d'image, réservations, paiements, etc.)
c) Compétitivité accrue des acteurs de l'industrie touristique, grâce à des activités de collaboration concurrentielle aux échelons national et régional et à la création de partenariats public-privé	c) i) Aptitude renforcée de toutes les parties prenantes à travailler en collaboration étroite aux niveaux local, national et régional, par le biais de réseaux de collaboration concurrentielle
	ii) Augmentation des recettes à long terme des acteurs de l'industrie touristique des pays bénéficiaires

---

### Principales activités

52. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Élaboration d'un module de formation spécialisé et normalisé et d'un modèle d'apprentissage susceptible d'être reproduit, qui pourront facilement être adaptés et améliorés à mesure que les besoins des bénéficiaires évolueront;
  - b) Sélection des partenaires locaux pour l'exécution des projets, la participation au réseau et l'établissement des monographies sur les pays bénéficiaires;
  - c) Organisation d'ateliers dans tous les pays bénéficiaires pour évaluer les besoins des secteurs public et privé et renforcer les capacités TIC dans le secteur du tourisme en s'appuyant sur les compétences nationales existantes, et d'une réunion directive pour mettre en place le réseau;
  - d) Publication et diffusion d'un guide, établi sur la base d'un consensus, regroupant les conclusions des monographies et des ateliers d'évaluation des besoins dans chaque pays bénéficiaire;
  - e) Conception d'un plan d'action à long terme pour la période suivant l'exécution du projet, y compris la mise en place de réseaux régionaux et l'évaluation périodique des activités des différents réseaux.

**M. Appui à la prise de décisions et à la formulation d'orientations sur l'investissement étranger direct tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (402 000 dollars)**

**Contexte général**

53. La majorité des pays en développement reçoivent des flux modestes d'investissement étranger direct (IED). Certains d'entre eux, en particulier les pays les moins avancés (PMA) n'attirent pas les montants ou les types d'investissement qui les aideraient à pénétrer sur les marchés mondiaux, à mettre à profit les possibilités du système commercial et financier mondial et à progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cela s'explique en partie par l'inadéquation des conditions de l'activité commerciale, l'insuffisance des cadres institutionnels et l'instabilité politique, entre autres facteurs. L'absence de données pertinentes, fiables et récentes sur l'IED et les activités des sociétés transnationales, et une capacité insuffisante d'analyse de ces données font également partie du problème, car elles empêchent plusieurs pays en développement (les PMA en particulier) d'évaluer correctement l'impact de l'IED et des activités des sociétés transnationales sur leur économie, de prendre les décisions qui s'imposent et de formuler des politiques d'IED axées sur le développement, et entravent le suivi approprié des progrès qu'ils accomplissent dans la réalisation des OMD. Ces insuffisances gênent également la réalisation de l'objectif, énoncé dans le Consensus de Monterrey, consistant à mobiliser les ressources internationales pour le développement.
54. Les besoins existants dans ce domaine ont été soulignés à plusieurs reprises ces dernières années. Dans les recommandations concertées qu'elle a adoptées à sa dixième session (Genève, 6-10 mars 2006), la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a demandé « au secrétariat de la CNUCED, en coopération avec les autres organisations compétentes et avec l'appui de partenaires de développement, d'intensifier la coopération technique dans ce domaine, y compris en aidant les pays en développement à renforcer la coopération régionale entre les institutions compétentes, en organisant régulièrement des réunions sur les statistiques de l'IED et la formulation des politiques et en évaluant les incidences de l'IED sur le développement » (TD/B/COM.2/71, par. 5). Le présent projet tient compte des besoins ainsi définis, en cherchant à intensifier les activités d'assistance technique et à assurer la viabilité des statistiques de l'IED.
55. Le projet sera géré et exécuté par la CNUCED en association avec les organisations régionales, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), d'autres groupes de pays d'Afrique et le Forum des îles du Pacifique.

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer les capacités des pays en développement d'effectuer des travaux d'analyse et de formuler des politiques concernant les investissements étrangers directs et les activités des sociétés transnationales dans le cadre de la réalisation des objectifs généraux de développement

**Aperçu du budget**

(En milliers de dollars É.-U.)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	60,0
Consultants	80,0
Voyages	57,0

<b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire pour le développement correspondants</b> : Commerce et développement, sous-programme 2 (Investissement, entreprises et technologie); Objectif du Millénaire pour le développement 8	Dépenses opérationnelles	30,0
	Ateliers	175,0
	<b>Total</b>	<b>402,0</b>

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Capacité accrue des responsables gouvernementaux d'évaluer correctement l'impact de l'IED et des activités des sociétés transnationales sur l'économie nationale, de suivre la réalisation des objectifs de développement relatifs à l'IED et de formuler les politiques axées sur le développement qui conviennent	<p>a) i) Augmentation du nombre des agents (y compris les fonctionnaires) des pays bénéficiaires ayant suivi une formation qui leur permette d'analyser les données sur l'IED et les sociétés transnationales, d'évaluer l'impact de l'IED sur le développement et de contribuer à la formulation de politiques d'IED axées sur le développement</p> <p>ii) Augmentation du nombre des agents ayant suivi une formation qui leur permette de collecter des statistiques fiables et récentes sur l'IED et les sociétés transnationales conformément aux recommandations et normes concernant les statistiques de l'IED acceptées par la communauté internationale</p>
b) Capacité accrue des institutions, des organismes de promotion de l'investissement et des bureaux de statistique nationaux d'établir et de gérer des procédures et des dispositifs de gestion des connaissances	<p>b) i) Établissement d'une liste d'indicateurs concernant l'IED et les activités des sociétés transnationales à retenir pour l'évaluation de l'impact et la formulation de politiques d'IED</p> <p>ii) Création de réseaux ou de groupes de travail régionaux sur l'IED et les sociétés transnationales, comprenant des banques centrales, des bureaux de statistique nationaux et des organismes de promotion de l'investissement, pour soutenir les travaux menés dans chaque région bénéficiaire</p>

### Principales activités

56. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Élaboration de profils d'investissement des pays bénéficiaires et évaluation des besoins;
  - b) Établissement d'une liste d'indicateurs de base pour aider les décideurs à formuler des politiques d'IED;

- c) Mise en place d'un cadre institutionnel cohérent pour l'analyse et la diffusion de statistiques sur l'IED et les sociétés transnationales dans chaque pays bénéficiaire;
- d) Organisation dans chaque région bénéficiaire de stages de formation concernant l'analyse des données et les normes de statistique acceptées par la communauté internationale en ce qui concerne l'IED et les sociétés transnationales;
- e) Organisation d'ateliers nationaux pour l'application d'une stratégie d'analyse et de diffusion des données et le renforcement des capacités des pays d'utiliser et d'analyser des données pour étayer la formulation des politiques;
- f) Réalisation d'enquêtes sur l'IED dans les pays bénéficiaires. Une infrastructure technique sera mise au point pour traiter les données de l'enquête et en diffuser les résultats.

**N. Promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avec la Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (531 000 dollars)**

**Contexte général**

- 57. Dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord, la croissance économique pourrait bénéficier de politiques cohérentes qui renforcent la contribution du commerce régional à une croissance économique soutenue, à une transformation structurelle à long terme et à la réalisation des OMD. L'intégration régionale associée à des réformes nationales constitue un cadre propice à l'investissement étranger, au transfert de technologies, à l'amélioration des termes de l'échange et à l'expansion du commerce, à l'augmentation de l'investissement dans des processus de production à plus haute valeur ajoutée et à la modernisation de l'industrie. Alors que le régionalisme est devenu un élément important des stratégies commerciales de la plupart des pays, les États arabes continuent d'obtenir des résultats très insuffisants.
- 58. Outre l'instabilité politique, le faible niveau des échanges intrarégionaux dans les pays arabes s'explique dans une large mesure par le fait que les politiques nationales et régionales font du commerce l'objectif de la stratégie de développement au lieu d'axer la politique commerciale sur le développement. Le présent projet vise à appuyer les efforts de développement et d'intégration régionale dans certains pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord, en particulier les pays en conflit, en promouvant une politique commerciale axée sur le développement. On adoptera pour ce faire une approche novatrice comprenant l'élaboration de programmes conçus sur mesure, de paramètres analytiques, de plans directeurs et de mécanismes institutionnels, en vue de doter les pays retenus d'une capacité institutionnelle, et de renforcer celle-ci, dans le domaine des politiques économiques et commerciales et de faciliter la mise en œuvre des activités d'intégration régionale.
- 59. Le projet sera exécuté par la CNUCED en collaboration avec la CESAO et la CEA, compte tenu des travaux déjà menés dans la région.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Contribution accrue du commerce régional à une croissance économique soutenue, à une transformation structurelle à long terme et à la réalisation des objectifs du Millénaire</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 72,0</p> <p>Consultants 142,0</p> <p>Voyages 60,0</p> <p>Services contractuels 20,0</p> <p>Dépenses opérationnelles 9,0</p> <p>Ateliers 228,0</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire pour le développement correspondants :</b> Commerce et développement, sous-programmes 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) et 3 (Commerce international); Développement économique et social en Afrique, sous-programme 1 (Commerce, finances et développement économique); Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 3 (Développement économique et intégration); Objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 8</p>	<p><b>Total 531,0</b></p>

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Renforcement des capacités des pays arabes d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale de formuler des politiques économiques et commerciales, en procédant à une analyse des données et des politiques économiques conforme aux normes acceptées sur le plan international</p>	<p>a) i) Établissement de recommandations concernant les mesures à prendre, de plans de développement nationaux, de rapports d'experts et d'accords commerciaux intrarégionaux, l'accent étant mis sur les pays déchirés par la guerre, compte tenu d'une analyse approfondie du rôle des politiques commerciales et économiques intrarégionales</p> <p>ii) Communications, échanges et réactions concernant les analyses d'experts et l'utilisation de méthodes analytiques et statistiques contribuant à mieux faire comprendre le rôle des échanges intrarégionaux dans la croissance économique et le développement des pays déchirés par la guerre</p>
<p>b) Production et utilisation accrues de méthodes et normes statistiques internationales concernant la formulation de politiques économiques et commerciales des pays retenus, pour régler les problèmes de croissance économique et d'intégration régionale, l'accent étant mis sur les pays en conflit (déchirés par la guerre)</p>	<p>b) i) Nombre accru de bureaux de statistique nationaux qui utilisent les normes et techniques statistiques et contribuent aux travaux d'analyse sur l'intégration régionale et la croissance économique</p> <p>ii) Renforcement de la capacité des bureaux de statistique dans le domaine de la croissance et de l'intégration régionale; et coopération et travail en réseau accrus entre les institutions qui s'occupent de promouvoir les échanges intrarégionaux et les organismes qui fournissent des statistiques sur le commerce</p>

### Principales activités

60. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Établissement de notes d'information, de documents d'orientation et de supports pédagogiques sur : l'approche consistant à axer la politique commerciale sur le développement; l'intégration régionale des pays déchirés par la guerre; la compilation de statistiques commerciales et l'application d'une méthode statistique aux échanges commerciaux (analyse des échanges interindustriels ou intersectoriels, par exemple); et l'utilisation des statistiques du commerce pour étayer les décisions ayant trait à la politique économique;
  - b) Organisation de trois ateliers de formation régionaux à l'intention des décideurs, des experts et du personnel des bureaux de statistique nationaux, en vue d'améliorer les capacités techniques des pays dans le domaine de l'élaboration des politiques économiques et commerciales, ainsi que l'établissement et l'utilisation des statistiques du commerce pour étayer les décisions d'orientation;
  - c) Organisation d'une réunion de groupe d'experts au niveau régional sur l'utilisation et le rôle des statistiques du commerce et les méthodes statistiques (dont l'analyse des échanges interindustriels ou intersectoriel) dans l'analyse des politiques économiques. La réunion du groupe de travail sera également l'occasion d'un dialogue entre les pays visant à définir les domaines prioritaires pour tous;
  - d) Appui aux activités de constitution de réseaux entre les organismes de promotion des échanges intrarégionaux et de l'intégration régionale. Il s'agira notamment d'envisager des mécanismes officiels et informels de mise en commun de données statistiques et de données commerciales par des experts dans leurs domaines respectifs, et de faciliter l'accès des intéressés aux informations figurant sur les sites Web;
  - e) Services consultatifs à l'intention des instituts de recherche spécialisés nationaux et régionaux, des décideurs, des organismes de statistique nationaux et des départements de statistique des douanes, pour les aider : i) à collecter, compiler et diffuser des statistiques sur le commerce au moyen des méthodes statistiques internationalement admises; et ii) à utiliser les statistiques sur le commerce pour étayer la prise de décisions ayant trait aux politiques commerciales et économiques aux niveaux national et régional.

## **O. Renforcer la participation effective des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (530 000 dollars)**

#### Contexte général

61. Le commerce international peut apporter une contribution au développement et le commerce devenir un réel moteur de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté lorsque les pays en développement participent aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial, tels que le secteur manufacturier (articles électroniques et électriques), celui des produits de base et des produits énergétiques de substitution (comme les biocarburants), et celui des services informatiques. En créant de nouvelles capacités de production et d'exportation dans ces secteurs de pointe, les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, peuvent s'ouvrir de nouvelles possibilités d'accès aux marchés régionaux et mondiaux et obtenir ainsi des résultats

qui favorisent le développement; créer une capacité d'offre de produits technologiquement plus avancés; générer une valeur ajoutée intérieure sur les produits d'exportation; accroître la productivité et la compétitivité; améliorer la sécurité et l'efficacité énergétique, ainsi que l'offre d'emplois, la qualité des emplois et l'enseignement professionnel.

62. Au cours des 20 dernières années, il est clairement apparu que les 40 secteurs les plus dynamiques des exportations mondiales (notamment les articles électroniques, les produits chimiques et pharmaceutiques, les pièces détachées d'automobile, certains textiles et articles d'habillement, les biocarburants et l'externalisation des services), qui représentaient plus de 40 % de la valeur des exportations mondiales en 2005, enregistraient une croissance beaucoup plus forte que les autres secteurs. En tant que groupe, ces secteurs dynamiques ont progressé en moyenne de 12 % par an pendant cette période. Nombre de ces secteurs font appel à de nouvelles technologies à forte valeur ajoutée. Un certain nombre de pays en développement ont réussi à entrer dans ces secteurs, et, pour certains d'entre eux, à approfondir leur participation, alors que d'autres ne sont parvenus à obtenir que des gains limités sur le plan de la valeur ajoutée intérieure. Nombre d'autres pays en développement, en particulier parmi les moins avancés, ont continué de se spécialiser, dans une large mesure, dans les secteurs les moins dynamiques, ayant la plus faible valeur ajoutée intérieure et ne favorisant guère l'innovation. L'un des principaux problèmes consiste à rassembler les résultats des expériences réussies et les connaissances connexes pour en tirer des informations utilisables et mettre au point des activités de renforcement des capacités pouvant être partagées avec d'autres pays en développement en vue de stimuler l'innovation grâce à l'investissement, la production et la commercialisation de nouveaux produits et services. En outre, la mise en place de réseaux d'échange d'informations et de connaissances faisant participer les gouvernements, le secteur industriel et les acteurs concernés de la société civile est une étape essentielle de la promotion des secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial et de la participation des pays en développement à ces secteurs.
63. Le projet fait fond sur les enseignements tirés des examens intergouvernementaux de la CNUCED, et répond notamment à des demandes spécifiques reçues d'États membres. Il s'appuie également sur les résultats de l'expérience concluante acquise dans le cadre d'un partenariat établi entre la CNUCED et le secteur privé en vue de renforcer les nouvelles capacités d'offre de pays d'Afrique australe dans le secteur électrique. Le projet vise à renforcer les nouvelles capacités en matière d'offre de plusieurs pays en développement grâce à des approches novatrices du développement, du commerce, de la formation professionnelle et de l'échange d'information, et offre ainsi d'importantes garanties de réussite. Des programmes informatiques existants, comme les systèmes Infocom et Infoshare de la CNUCED, et les bases de données WITS (World Integrated Trade Solution) et TRAINS (Système d'analyse et d'information commerciales), seront adaptés afin d'offrir à chaque pays en développement un instrument efficace permettant de suivre et d'analyser les secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial. Le projet sera exécuté par la CNUCED en collaboration avec les gouvernements, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec un certain nombre d'entités du secteur privé. Il bénéficiera à deux ou trois sous-régions ou pays dans chacune des régions en développement (Afrique, Asie et Amérique latine) et sera axé sur trois secteurs possibles : articles électroniques et électriques, biocarburants et services informatiques.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer, grâce à l'innovation, à l'établissement de réseaux, à l'échange d'informations et au renforcement des capacités, la participation effective des pays en développement à certains secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 50,0 Consultants 104,0 Voyages 45,0 Dépenses de fonctionnement 41,0 Voyages d'études 90,0 Ateliers 200,0</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants</b> : Commerce et développement – Sous-programme 3 (Commerce international); OMD 1 et 8</p>	<p><b>Total</b> <b>530,0</b></p>
<p><b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b></p>	<p><b>Indicateurs de succès</b></p>
<p>a) Meilleure compréhension et diffusion des connaissances acquises et enseignements tirés des expériences concluantes des pays en développement afin de créer de nouvelles capacités de production et d'exportation de produits et services dynamiques et nouveaux</p> <p>b) Adoption de stratégies nationales/régionales en vue d'améliorer les capacités en matière d'offre compétitive, les exportations, les investissements, l'appui au marché et les mesures de facilitation des échanges pour les différents secteurs</p> <p>c) Mise en place de réseaux de connaissances efficaces, mettant en jeu le secteur public et le secteur privé, en vue d'appliquer des stratégies nationales/régionales propres à renforcer la participation des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial</p> <p>d) Conception de mécanismes d'appui aux réseaux et aux partenariats</p>	<p>a) Adhésion accrue des gouvernements bénéficiaires aux propositions (recommandations) découlant des études de faisabilité et de la concertation entre le secteur public et le secteur privé (pour au moins deux des nouveaux secteurs dynamiques proposés)</p> <p>b) Nombre accru de propositions (recommandations) mises en œuvre dans le cadre des processus de prise de décisions et de gestion des connaissances/de l'information (concernant au moins deux des nouveaux secteurs dynamiques proposés)</p> <p>c) Nombre accru de réseaux de connaissances et d'information, de modules de formation et de partenariats public-privé (assortis de mesures visant à les soutenir) en vue de recenser, de saisir, d'enregistrer et de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés (pour au moins deux des secteurs dynamiques et nouveaux proposés)</p> <p>d) Nombre accru d'échanges réguliers au sein des réseaux et des partenariats créés</p>

**Principales activités**

64. Les principales activités prévues au titre du projet sont les suivantes :
- a) Réalisation d'études de faisabilité (études diagnostics), y compris des modules de formation permettant de déterminer s'il est économiquement viable pour un pays en développement de se lancer dans des activités de production et de commercialisation dans certains des secteurs dynamiques et nouveaux, et diffusion des résultats de ces études;
  - b) Organisation d'ateliers (conférences) nationaux/régionaux axés sur la formation, la validation des études d'évaluation et la mise en place de réseaux de connaissances et d'information;

- c) Fourniture de l'appui technique et de la formation nécessaires aux gouvernements et au secteur privé aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de cadres réglementaire, législatif et politique connexes, en vue d'assurer la cohérence du dispositif et des résultats présentant un bon rapport coût-efficacité;
- d) Promotion d'une concertation suivie entre les parties prenantes concernées, fondée sur l'expérience acquise au niveau local en matière de coordination des objectifs et des activités du secteur public et du secteur privé, en vue de faciliter et d'établir des partenariats commerce-investissement-production viables dans un certain nombre de secteurs dynamiques et nouveaux;
- e) Organisation de voyages d'études afin de tirer les enseignements des expériences concluantes et des meilleures pratiques dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la production dans un certain nombre de secteurs dynamiques et nouveaux;
- f) Renforcement des moyens logistiques et techniques des gouvernements et entités du secteur privé bénéficiaires grâce à l'établissement de recueils de connaissances et de bases de données accessibles sur le Web.

**P. Renforcement des capacités productives dans les pays en développement en vue d'accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales**

**Conférence des Nations Unies pour le commerce et de développement (450 000 dollars)**

**Contexte général**

- 65. Le renforcement des capacités productives des pays en développement et l'amélioration de leur compétitivité internationale sont essentiels à la croissance économique de ces pays. L'internationalisation, qui est l'un des principaux moyens de renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement, fait appel à des stratégies fondées sur des systèmes de réseaux productifs intégrés à l'échelle mondiale, tels que l'établissement de liens entre sociétés transnationales et PME, les groupements d'entreprises et les chaînes de valeur mondiales.
- 66. Le projet proposé vise à renforcer les capacités des pays en développement sur le plan de l'offre en internationalisant les entreprises, en particulier pour ce qui est des PME. Dans le monde entier, les gouvernements ont conscience du rôle que jouent ces dernières et de la contribution qu'elles apportent à la croissance économique, à la cohésion sociale, à l'emploi et au développement local. Il est donc essentiel que les pays en développement renforcent la compétitivité des PME locales s'ils veulent tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce et l'investissement international et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui qui consiste à éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Au cours de sa onzième session, tenue à São Paulo en 2004, la CNUCED a déclaré que l'un des objectifs clefs de son action était d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à concevoir et à appliquer des politiques actives pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale. Ces politiques devraient se fonder sur une approche intégrée de l'investissement, de la responsabilité des entreprises, du transfert de technologie et de l'innovation, du développement des entreprises, de la facilitation du commerce (y compris les transports et la promotion des technologies de l'information et des communications), de la diversification et des capacités d'exportation, afin de maintenir un niveau élevé de croissance et de promouvoir un développement durable.

67. Le projet proposé associera services consultatifs et échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'internationalisation des petites et moyennes entreprises en vue de promouvoir la mise en œuvre effective de nouvelles politiques, et comprendra des services d'assistance technique aux fins de l'établissement de liens interentreprises. Le projet s'appuiera notamment sur les activités que mène la CNUCED dans les domaines connexes, comme indiqué ci-après.
68. En vertu du Mémoire d'accord conclu avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CNUCED collabore avec le Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat (GTPME) de l'OCDE au projet de renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, la CNUCED possède un vaste savoir-faire dans le domaine des liens interentreprises. Les connaissances spécialisées de la CNUCED, qui découlent de l'expérience de première main qu'elle a acquise en aidant les pays, ont été rassemblées dans un répertoire des meilleures pratiques de la CNUCED. Le projet, qui s'appuiera sur ces éléments, a pour objet de créer les capacités nécessaires à l'établissement de liens interentreprises, de cerner la demande, de cibler des investissements étrangers directs de qualité et de trouver d'éventuels partenaires commerciaux dans certains pays.
69. Le projet sera exécuté par la CNUCED, en collaboration avec les gouvernements, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec certaines institutions du secteur privé. Il concernera trois sous-régions : Afrique de l'Ouest, sous-région de l'ASEAN et sous-région du MERCOSUR. Des projets pilotes seront également exécutés dans cinq pays, dont au moins trois parmi les pays les moins avancés.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la participation des pays en développement aux chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à l'adoption de politiques et mesures d'appui visant à renforcer la compétitivité des PME des pays en développement, et leur intégration à l'économie mondiale grâce à l'établissement de liens interentreprises et à l'investissement extérieur</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 32,0 Consultants 172,0 Voyages 35,0 Services contractuels 20,0 Dépenses de fonctionnement 14,9 Voyages d'études 40,5 Ateliers 135,6</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Commerce et développement – Sous-programme 2 (Investissement, entreprises et technologie); OMD 8</p>	<p><b>Total 450,0</b></p>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Capacité accrue des décideurs de lancer des programmes de développement des PME de nature à faciliter la formulation de politiques visant à améliorer les conditions de l'activité commerciale	a) Adhésion des bénéficiaires aux mesures proposées et adoption de politiques visant à modifier les conditions générales de l'activité commerciale et de programmes spécifiques d'appui aux PME
b) Capacité accrue des parties prenantes de partager les connaissances et les meilleures pratiques par le biais de réseaux sous-régionaux, notamment des centres de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC) existants	b) Nombre accru de réseaux de connaissances et d'information viables et établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé aux fins de la création et du développement d'entreprises

- |  |   |
|--|---|
| c) Renforcement des liens interentreprises, notamment dans le cadre de l'évaluation des besoins des PME et des obstacles qu'elles doivent surmonter pour établir des liens avec les sociétés transnationales | c) Nombre de liens interentreprises créés et consolidés au niveau du pays |
|--|---|
- 

### Principales activités

70. Les principales activités prévues au titre du projet sont les suivantes :
- a) Au niveau national, mise au point de cinq programmes d'établissement de liens interentreprises (y compris dans trois des pays les moins avancés), consistant en une assistance à certaines institutions en vue de l'adoption, dans le cadre de la planification nationale, de programmes d'établissement de liens interentreprises, et fourniture de conseils techniques concernant la sélection des fournisseurs et sociétés transnationales participants;
  - b) Organisation de trois ateliers régionaux (Asie et Pacifique; Afrique subsaharienne; Amérique latine et Caraïbes) ayant pour objet de faciliter l'échange de pratiques optimales sur les politiques d'internationalisation des entreprises;
  - c) Mise au point d'une trousse à outils interactive utilisant l'Internet pour faciliter l'échange de données d'expérience et l'interaction entre les acteurs du développement des PME, et promouvoir la diffusion continue des meilleures pratiques dans le domaine de l'internationalisation des entreprises.

### **Q. Mise en place de capacités nationales en matière d'indicateurs de la biodiversité et d'établissement de rapports sur la question en Afrique australe et orientale**

#### **Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (504 000 dollars)**

### Contexte général

71. Pour réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et l'objectif Biodiversité 2010, il faudra définir les buts à atteindre, ainsi que les politiques et stratégies nationales à mettre en œuvre. Pour ce faire, il est essentiel de disposer d'indicateurs de la biodiversité et des ressources environnementales. Plusieurs indicateurs ont été mis au point et d'autres sont en cours d'élaboration aux fins de l'établissement du rapport sur l'objectif Biodiversité 2010. Certains de ces indicateurs sont identiques à ceux qui se rapportent à l'objectif du Millénaire n° 7 ou viennent les compléter. Il s'agit notamment de mesurer l'utilisation viable de la biodiversité et des biens et services liés aux écosystèmes, dont dépend directement la réduction de la pauvreté.
72. La plupart des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ne disposent toutefois que de moyens limités pour ce qui est de mesurer les indicateurs de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Pour être en mesure de produire et d'utiliser efficacement de tels indicateurs, les pays doivent non seulement disposer de données, mais également avoir la capacité technique de les interpréter et de présenter les résultats à différentes parties prenantes sous une

forme utilisable aux fins de la formulation de politiques. Certains des concepts et méthodes utilisés pour produire les indicateurs afférents à l'objectif Biodiversité 2010, qui permettent d'évaluer la biodiversité et les services liés aux écosystèmes, sont nouveaux et doivent être expliqués aux pays pour qu'ils puissent les utiliser. Le projet consistera à aider les instances gouvernementales nationales, les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales à adapter les indicateurs mondiaux aux besoins nationaux et à utiliser les indicateurs existants dans les rapports internationaux sur la biodiversité et la préservation de l'environnement. Le projet fera fond sur les travaux menés par le Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité dans le cadre de l'objectif Biodiversité 2010, le projet relatif aux indicateurs de la biodiversité à usage national et les activités de suivi du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes. Le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) joue un rôle central dans toutes ces activités.

73. Le projet sera exécuté par le Centre mondial de surveillance pour la conservation, en coordination avec la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE, le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les centres de liaison nationaux pour l'application de la Convention des pays concernés. Le Centre mondial de surveillance pour la conservation continuera de collaborer étroitement avec le bureau mondial du PNUD chargé d'aider les pays à établir les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, en faisant fond sur les travaux de l'Initiative pauvreté et environnement, en vue d'améliorer les indicateurs disponibles pour qu'ils puissent être utilisés aux fins de l'intégration des questions d'environnement dans les plans de développement nationaux et de l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Centre mondial de surveillance pour la conservation élaborera le projet avec les bureaux de pays du PNUD dans la région afin de s'appuyer sur leur expérience en matière de renforcement des capacités et d'établir des réseaux avec les institutions nationales. Le Centre et la Division de l'alerte rapide s'emploieront aussi à instaurer une collaboration active avec la Commission économique pour l'Afrique, notamment son sous-programme sur l'environnement et le développement durable et le Centre africain de statistique, pour qu'elle apporte son appui au projet et en assure la diffusion.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des gouvernements des pays d'Afrique australe et orientale de mettre au point et d'utiliser des indicateurs de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes à l'appui des politiques nationales, y compris l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des rapports relatifs à l'objectif du Millénaire pour le développement n° 7 sur la préservation de l'environnement et l'objectif Biodiversité 2010</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td>36,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>144,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>6,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'études</td> <td>42,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>276,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>504,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	36,0	Services contractuels	144,0	Dépenses de fonctionnement	6,0	Voyages d'études	42,0	Ateliers	276,0	<b>Total</b>	<b>504,0</b>
Consultants	36,0												
Services contractuels	144,0												
Dépenses de fonctionnement	6,0												
Voyages d'études	42,0												
Ateliers	276,0												
<b>Total</b>	<b>504,0</b>												
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Environnement, sous-programme 3 (Mise en œuvre des politiques); Développement économique et social en Afrique, sous-programmes 8 (Planification du développement et administration) et 9 (Statistiques); OMD 7</p>													

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Renforcement des capacités techniques et création de partenariats entre entités gouvernementales, établissements universitaires et organisations non gouvernementales en vue de mettre au point et d'utiliser des indicateurs de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes qui soient axés sur la formulation de politiques et le suivi de leur application</p> <p>b) Capacité accrue d'utiliser les indicateurs de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes dans les rapports nationaux et internationaux afin de rendre compte des progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation des objectifs adoptés sur les plans national et international</p>	<p>a) Disponibilité accrue au niveau national d'indicateurs relatifs à l'état, l'utilisation et la protection de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes et analyse de ces données aux fins de la formulation de politiques nationales et de leur mise en œuvre</p> <p>b) Les rapports nationaux aux institutions gouvernementales, au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et à l'ONU contiennent des indicateurs supplémentaires plus complets concernant la biodiversité et les services liés aux écosystèmes, et une interprétation des résultats utilisable pour l'élaboration des politiques</p>

### **Principales activités**

74. Les principales activités prévues au titre du projet sont les suivantes :
- a) Organisation de six ateliers de formation et d'évaluation des enseignements tirés à l'intention du personnel des entités gouvernementales, établissements universitaires et organisations non gouvernementales chargés de l'établissement des indicateurs de la biodiversité et de l'évaluation des services liés aux écosystèmes au niveau national;
  - b) Fourniture d'un appui technique en ligne (sur le Web) et sur place aux organismes nationaux, dans le domaine du calcul et de l'interprétation des indicateurs et de l'évaluation des services liés aux écosystèmes, selon les besoins;
  - c) Promotion de l'échange de données d'expérience entre pairs et de l'appui de spécialistes dans le domaine du calcul et de la communication des indicateurs, grâce à l'accès à des réseaux utilisant le Web pour échanger des connaissances et données d'expérience, et pour trouver et localiser ceux qui ont une expérience à partager. Le partage des connaissances sera également facilité par la production et la diffusion de rapports d'études de cas;
  - d) Organisation de voyages d'études à l'intérieur de la région en vue de diffuser les expériences diverses des institutions ayant une bonne connaissance des différents types d'indicateurs de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, et d'offrir au personnel d'institutions moins expérimentées la possibilité d'apprendre et de recevoir un appui concernant les aspects techniques et organisationnels de la production d'indicateurs.

**R. Renforcement des capacités des institutions nationales d'incorporer les accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté**

**Programme des Nations Unies pour l'environnement (661 000 dollars)**

**Contexte général**

75. En 2005, le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes a fait apparaître que 15 des 24 services fondamentaux rendus par les écosystèmes évalués avaient reculé. Les 1 360 scientifiques mondiaux qui participent au Bilan ont également conclu que ce recul empêcherait de nombreux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les rapports établis dans le cadre du Bilan ont aussi montré que l'objectif 7, qui porte sur la viabilité du point de vue de l'environnement, était fondamental pour atteindre bien d'autres objectifs du Millénaire, notamment les objectifs 1 et 4. Or, selon une étude récente du PNUD, la plupart des plans relatifs aux objectifs du Millénaire mis au point par les pays ne faisaient qu'une place modeste à l'environnement. De nombreuses initiatives visent à remédier à cette lacune. Les accords multilatéraux sur l'environnement constituent un bon point de départ pour une meilleure prise en compte des questions touchant l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel d'instruments juridiquement contraignants conclus par les pays. Toutefois, faute de ressources financières et humaines suffisantes, de nombreux pays peinent à s'acquitter des obligations contractées de la sorte. L'occasion se présente de gagner sur deux tableaux, d'une part, en améliorant le bilan environnemental et, d'autre part, en contribuant aux objectifs du Millénaire, notamment celui ayant trait à la réduction de l'extrême pauvreté.
76. Le projet vise à étoffer les connaissances des pays sélectionnés sur les liens existant entre les services rendus par les écosystèmes visés par les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement, et sur les moyens d'élaborer des instruments qui permettront de prendre en compte les accords multilatéraux dans les plans de réalisation des objectifs du Millénaire et les stratégies de réduction de la pauvreté. Il fait fond sur les recommandations issues des bilans du Millénaire relatifs aux écosystèmes, qui insistent sur la nécessité d'enrichir les connaissances et de renforcer les capacités en vue de procéder à des bilans intégrés aux échelons national et local.
77. Le projet sera exécuté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec le PNUD, l'Université des Nations Unies (UNU), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre international pour la recherche en agroforesterie, l'ASEAN et le NEPAD.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités aux échelons national et local d'intégrer les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement dans les objectifs du Millénaire et dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté</p> <p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire pour le développement correspondants</b> : PNUE : sous-programme 2 (Droit de l'environnement et conventions sur l'environnement)</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	Consultants	90,8
	Groupes d'experts	42,0
	Voyages	40,0
	Services contractuels	358,2
	Voyages d'études	30,0
Ateliers	100,0	
	<p><b>Total</b></p>	<p><b>661,0</b></p>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension, par les décideurs qui prennent part à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et des stratégies de réduction de la pauvreté, des liens existant entre les services procurés par les écosystèmes, le capital naturel et le développement économique et humain, et de leur importance vis-à-vis des obligations découlant des accords multilatéraux	a) i) Augmentation du nombre de fois où l'on mentionne les liens entre les services procurés par les écosystèmes et les objectifs du Millénaire dans les documents issus des conférences des parties relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement ii) Augmentation du nombre de fois où l'on mentionne les liens entre les services procurés par les écosystèmes et les objectifs du Millénaire dans les cadres de planification macroéconomique
b) Renforcement des capacités nationales d'incorporer les obligations découlant des accords multilatéraux sur l'environnement aux plans nationaux de développement durable et aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté	b) i) Augmentation du nombre de responsables de la planification aux échelons national et local capables de procéder à des évaluations intégrées portant sur les services procurés par les écosystèmes, le capital naturel, le développement économique et les objectifs du Millénaire ii) Augmentation du nombre de fois où l'on mentionne les questions environnementales dans les plans nationaux de développement durable et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté
c) Meilleure sensibilisation des décideurs au Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes et à ses recommandations en vue d'améliorer l'élaboration des politiques relatives à l'environnement et au développement, et renforcement des capacités d'intégrer les recommandations dans les mécanismes d'élaboration des politiques	c) Augmentation du nombre de recommandations issues du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes transposées par les décideurs dans les mécanismes d'élaboration de politiques nationales concernant l'environnement et le développement

### Principales activités

78. Les principales activités prévues dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Constitution d'un groupe d'experts internationaux chargé de superviser le projet, de veiller à la qualité des produits et de conseiller et d'encadrer les experts nationaux sur le plan technique;
  - b) Révision et adaptation des modules de formation relatifs aux évaluations intégrées et à la mise au point d'instruments permettant d'incorporer les enseignements tirés des évaluations dans les plans nationaux de développement durable et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, compte tenu des conditions socioéconomiques, politiques et culturelles locales;

- c) Création d'un réseau d'experts nationaux en vue de la mise en commun des données d'expérience. Les membres du réseau disposeront de forums de discussion en ligne et de listes de diffusion et pourront participer à des voyages d'études à l'échelon régional;
- d) Organisation de trois ateliers de formation afin d'apprendre au personnel des ministères de l'environnement et de la planification, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales représentant deux pays en développement, l'un en Afrique subsaharienne (par exemple, le Kenya) et l'autre en Asie du Sud-Est (par exemple, l'Indonésie), à procéder à des évaluations intégrées. Les participants seront invités à participer au dernier atelier;
- e) Études de cas en vue d'apprendre directement aux intéressés à procéder à des évaluations intégrées et à mettre au point des instruments permettant d'incorporer les enseignements tirés. Les études de cas (l'une en Afrique subsaharienne – peut-être au Kenya, et l'autre en Asie du Sud-Est, peut-être en Indonésie) seront placées sous la direction des autorités des pays concernés, et ceux-ci bénéficieront d'une aide technique de la part du PNUÉ et de consultants locaux;
- f) Élaboration de publications, notamment des modules de formation, des rapports sur les études de cas, des brochures et un document concernant les orientations recommandées.

### **S. Réseau énergétique mondial pour les établissements urbains : ménager un meilleur accès à l'énergie aux pauvres vivant en zones urbaines**

#### **Programme des Nations Unies pour les établissements humains (445 000 dollars)**

##### **Contexte général**

79. Un tiers de la population mondiale, soit 2 milliards de personnes, n'a pas accès à des services énergétiques de base. La plupart vivent dans des pays en développement (1,6 milliard de personnes), principalement en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, et se servent de combustibles à faible rendement issus de la biomasse, lesquels entraînent une pollution atmosphérique et des problèmes de santé. Les trois quarts environ de l'énergie commerciale mondiale sont consommés dans les zones urbaines et une bonne partie de la population qui a le plus besoin d'accéder à des systèmes énergétiques modernes vit dans des établissements urbains sauvages en expansion croissante dans les pays en développement. L'exode rural a entraîné l'apparition de bidonvilles, établissements sauvages très denses, où entre 30 et 40 % de la population urbaine vivent dans une extrême misère et dans des conditions abominables. Les besoins en énergie des ménages urbains pauvres, et notamment des femmes, n'ont pas reçu l'attention voulue dans les pays en développement, puisque les initiatives de développement ont été principalement axées sur les pauvres vivant en zones rurales. Il faut que les villes des pays en développement puissent produire et consommer rapidement plus d'énergie afin d'accélérer le développement économique, d'atténuer la pauvreté et de satisfaire les besoins élémentaires de leurs habitants. Les programmes politiques et environnementaux de nombre de ces pays sont encore fragiles et les responsables municipaux se heurtent à de nombreux problèmes pour concevoir des programmes et politiques de nature à faciliter l'approvisionnement en énergie des établissements urbains défavorisés. Parallèlement, les modes actuels de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie ne sont pas viables et la consommation d'énergie révèle de grandes disparités entre pays développés et pays en développement ainsi que dans les pays eux-mêmes.

80. Par l'intermédiaire de son Groupe de l'énergie et des transports, qui relève du Service de l'assainissement de l'eau et des infrastructures, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) appuie la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, lequel insiste sur l'importance de l'énergie pour promouvoir le développement d'établissements humains viables. Le projet proposé permettra de créer un réseau énergétique mondial pour les établissements urbains, conçu comme un partenariat dynamique et une collaboration avec diverses institutions et parties prenantes (secteurs public et privé, organisations gouvernementales et non gouvernementales, associations locales, organismes de développement nationaux et internationaux) qui œuvrent dans le secteur de l'énergie en milieu urbain. Le réseau aura pour objectif d'encourager et d'appuyer l'exécution et la transposition de programmes et projets énergétiques axés sur les pauvres vivant en milieu urbain, au moyen de l'échange et de la diffusion des meilleures pratiques et technologies, d'activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation, d'outils de gestion des connaissances et de la formulation de politiques, ainsi que du renforcement des capacités à l'échelon local et au niveau de réseaux de villes. Une réunion d'experts sera notamment organisée à Nairobi dans le cadre du réseau aux fins de l'examen et de la mise en commun des données d'expérience concernant l'accès aux services énergétiques des pauvres vivant en zones urbaines. Un module de gestion des connaissances fondé sur les meilleures pratiques mondiales sera également mis au point en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, projets et programmes consacrés à l'énergie en milieu urbain. Le projet contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'on s'attachera à le faire cadrer avec d'autres initiatives consacrées à l'énergie dans le système des Nations Unies, les travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable et la poursuite de l'application du Programme pour l'habitat et des dispositions relatives à l'énergie prévues dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.
81. ONU-Habitat coordonnera le projet et s'attachera à nouer des liens avec les principales institutions et parties prenantes, notamment le PNUD, afin qu'elles concourent à la création du réseau et aux activités entreprises par la suite.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Encourager et appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets d'accès à l'énergie en faveur des pauvres vivant en milieu urbain, au moyen de l'échange et de la diffusion des meilleures pratiques et technologies, d'activités de sensibilisation et de mobilisation, d'outils de gestion des connaissances et du renforcement des capacités</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Voyages</p> <p>Services contractuels</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Ateliers</p>	<p>103,5</p> <p>50,0</p> <p>95,0</p> <p>74,0</p> <p>122,5</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire pour le développement correspondants :</b> ONU-Habitat : sous-programme 1 (Logement et développement durable des établissements humains)</p>	<p><b>Total</b></p>	<p><b>445,0</b></p>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure sensibilisation des décideurs, des responsables municipaux et des pauvres vivant en milieu urbain aux problèmes rencontrés par cette dernière catégorie, et plus particulièrement par les habitants des bidonvilles et des</p>	<p>a) Engagement et intérêt plus marqués de la part d'au moins trois grandes institutions de chaque région représentées dans le réseau en faveur de la mise en œuvre de politiques novatrices ou améliorées, aux échelons régional</p>

établissements sauvages dans les villes des pays en développement, pour accéder à des formes d'énergie propres et modernes, et meilleure connaissance des problèmes	et local, concernant l'accès à l'énergie en milieu urbain
b) Renforcement des capacités, à divers niveaux, de tous ceux qui s'occupent des questions relatives à l'énergie en milieu urbain aux échelons local et régional et intensification de la collaboration Sud-Sud ainsi que de l'échange des connaissances et du savoir-faire et de la collaboration Nord-Sud sur les questions relatives à l'énergie et aux pauvres vivant en milieu urbain	b) i) Appui des donateurs et appui consacré aux projets fournis au réseau et aux programmes et projets soutenus par les membres du réseau ii) Six villes au moins (deux dans chacune des trois régions) dotées de projets expérimentaux d'accès à l'énergie pour lesquels les études de faisabilité ont été menées à bien
c) Meilleure compréhension, par les organismes des Nations Unies, donateurs et tous ceux qui s'intéressent au développement, des caractéristiques et éléments propres à l'accès à l'énergie par les pauvres vivant en milieu urbain, en ce qui concerne aussi bien les besoins en ressources que l'acquisition et l'application des connaissances par les autorités et les populations locales	c) i) Augmentation du nombre d'autorités locales qui s'attachent à améliorer l'accès des pauvres vivant en milieu urbain, en particulier habitants des bidonvilles et des établissements sauvages, à des services énergétiques propres et modernes ii) Intensification de la mise en commun des meilleures pratiques mondiales relatives à l'accès à l'énergie des pauvres vivant en milieu urbain, au moyen d'une base de données mondiale recensant les données d'expérience, l'objectif étant d'adapter les politiques à la situation nationale et régionale

---

### Principales activités

82. Les principales activités entreprises dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Organisation d'une réunion d'experts à laquelle prendront part les partenaires du Programme pour l'habitat et des experts et professionnels de l'énergie en milieu urbain afin d'échanger les meilleures pratiques, des informations, des données d'expérience et des études relatives à l'accès à l'énergie des pauvres vivant en milieu urbain;
  - b) Création du comité directeur du réseau énergétique mondial pour les établissements urbains, lequel sera chargé d'orienter les activités de lancement et de mise en œuvre. Il coordonnera toutes les activités du réseau, notamment celles touchant la collecte et la diffusion de l'information, le renforcement des capacités, la mobilisation des parties prenantes, et la mise en œuvre de politiques aux échelons national, régional et international;
  - c) Organisation d'une réunion du comité directeur en vue de l'élaboration du plan directeur et des objectifs du réseau à court et à moyen terme. Le plan servira à obtenir une participation financière accrue de la part des donateurs;
  - d) Création d'un site Web et d'un bloc-notes destinés au réseau aux fins de la mise en commun de l'information et des données d'expérience relatives aux pratiques dans le domaine de l'énergie en milieu urbain;

- e) Organisation d'une réunion annuelle des partenaires du réseau en marge des principales manifestations mondiales d'ONU-Habitat, telles que les réunions du Conseil d'administration et du Forum urbain mondial. Les membres s'intéresseront aux meilleures pratiques mondiales et prendront des décisions concernant les activités du réseau, comme la supervision de recherches menées en collaboration et la facilitation des échanges entre les membres;
- f) Élaboration d'un module de gestion des connaissances relatives à la conception et à la mise en œuvre de politiques, projets et programmes consacrés à l'énergie en milieu urbain.

**T. Renforcement des capacités en vue d'ancrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques urbaines et municipales en Amérique latine et dans les Caraïbes**

**Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (381 000 dollars)**

**Contexte général**

- 83. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été acceptés à l'échelon international comme un cadre de développement commun axé sur les pauvres. Toutefois, l'on a souvent tendance à penser que ces objectifs sont imposés d'en haut et ne laissent pas place aux autorités locales et autres intervenants locaux. Il a été dit que les objectifs n'étaient pas suffisamment connus et, partant, que les progrès étaient insuffisants en partie parce que la société civile n'était pas suffisamment associée aux activités. L'expérience a montré que les objectifs du Millénaire devaient reposer sur des activités entreprises à l'échelon local, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, région où par suite de la décentralisation les autorités locales sont chargées dans une large mesure des interventions sociales et économiques à l'échelon local.
- 84. ONU-Habitat, en partenariat avec Cités et gouvernements locaux unis et d'autres entités des Nations Unies, a mis au point un programme expérimental afin d'ancrer les objectifs du Millénaire dans les politiques de sept villes de la région Amérique latine-Caraïbes. Coordinné par ONU-Habitat et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le programme facilite l'établissement de plans d'action locaux afin d'atteindre les objectifs du Millénaire, les activités étant dirigées par les autorités locales avec le concours des parties prenantes intéressées. Les premiers résultats confirment qu'il faut renforcer les moyens des autorités locales et créer des partenariats viables au niveau local. Dans le cadre d'une enquête menée auprès d'une bonne centaine de responsables locaux, ONU-Habitat et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes recensent actuellement les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités des autorités locales en vue d'améliorer la planification et la gestion des programmes sociaux, en particulier ceux touchant les objectifs du Millénaire. Les résultats de l'enquête permettront de savoir quelles sont les priorités en ce qui concerne les sujets, les qualifications et compétences et les groupes cibles ainsi que les types de documents et de supports adaptés aux conditions très différentes qui règnent parmi les autorités locales de la région.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Étoffer les connaissances et renforcer la capacité des autorités locales et des parties prenantes d'élaborer, exécuter et évaluer des politiques et programmes urbains et municipaux, compte tenu notamment des interventions sociales et économiques au niveau local et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>Aperçu du budget (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Consultants</td> <td>143,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>32,5</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>95,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>30,5</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>80,0</td> </tr> </table>	Consultants	143,0	Voyages	32,5	Services contractuels	95,0	Dépenses de fonctionnement	30,5	Ateliers	80,0
Consultants	143,0										
Voyages	32,5										
Services contractuels	95,0										
Dépenses de fonctionnement	30,5										
Ateliers	80,0										
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire pour le développement correspondants</b> : ONU-Habitat : sous-programmes 1 (Logement et développement durable des établissements humains) et 2 (Suivi du Programme pour l'habitat); CEPALC : sous-programmes 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) et 4 (Développement social et équité sociale)</p>	<table> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>381,0</b></td> </tr> </table>	<b>Total</b>	<b>381,0</b>								
<b>Total</b>	<b>381,0</b>										

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Meilleure connaissance des moyens permettant d'utiliser au mieux les mandats municipaux afin de formuler et exécuter des politiques locales qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du Millénaire, et meilleure sensibilisation à la question</p>	<p>a) Augmentation du nombre de municipalités dotées de la formation et des moyens voulus pour élaborer, exécuter, évaluer et suivre les politiques et programmes urbains et municipaux, compte tenu notamment des interventions sociales et économiques en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire</p>
<p>b) Meilleure organisation des mécanismes de gestion sectoriels et territoriaux à l'échelon municipal en vue de l'adoption de politiques locales qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du Millénaire, au moyen de documents directifs correspondant au cadre institutionnel de chaque autorité locale. Cela passe par l'établissement de profils de développement local et de plans d'action locaux axés sur les objectifs du Millénaire dans certaines villes de la région.</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre d'instituts de formation et d'enseignement qui proposent de façon soutenue des modules visant à renforcer l'action des autorités locales au regard des objectifs du Millénaire</p> <p>ii) Adoption de profils de développement local et de plans d'action axés sur les objectifs du Millénaire par au moins 12 villes</p>
<p>c) Création et gestion, par une association régionale de municipalités, d'un mécanisme d'échange régional afin de faciliter la mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques et politiques relatives à la mise en œuvre de politiques et programmes urbains, compte tenu notamment des interventions sociales et économiques et de la réalisation des objectifs du Millénaire</p>	<p>c) i) Augmentation du nombre d'associations municipales qui participent à la diffusion d'instruments de planification et de gestion municipales de nature à faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire</p> <p>ii) Intensification du partage des données d'expérience et des politiques ayant donné de bons résultats entre les autorités locales de la région</p>

**Principales activités**

85. Les principales activités entreprises dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Sélection des pays dans lesquels seront mis en œuvre les dispositifs de réalisation des objectifs du Millénaire au niveau local, en coordination avec les partenaires internationaux, régionaux et nationaux, y compris des associations d'autorités locales;
  - b) Établissement des accords initiaux avec les principaux partenaires (association municipale, institution nationale, établissement universitaire ou institut de formation, municipalités clefs, etc.) en vue du lancement du programme dans chaque pays;
  - c) Recensement des associations municipales, des établissements universitaires et des experts capables d'utiliser et de gérer les indicateurs urbains émanant du secteur public; organisation d'un groupe de travail chargé de la direction de l'initiative;
  - d) Généralisation de la diffusion des documents disponibles sur la réalisation des objectifs du Millénaire à l'échelon local, les compétences municipales et la gestion, les indicateurs urbains et les systèmes de suivi, et élaboration d'outils et manuels de formation;
  - e) Conception et élaboration de modules de formation qui seront diffusés sur différents supports afin de répondre aux conditions existant dans les municipalités qui participent au programme;
  - f) Réunion du groupe de travail chargé d'examiner l'élaboration des outils, manuels et modules de formation [voir alinéa d)]; diffusion des documents de formation;
  - g) Mise à l'essai des documents de formation en partenariat avec les associations municipales et les établissements universitaires dans les villes retenues pour participer à la réalisation des objectifs du Millénaire à l'échelon local. Les résultats des essais permettront d'établir la version définitive des documents en vue d'une large diffusion;
  - h) Mise en œuvre des dispositifs de réalisation des objectifs du Millénaire au niveau local, en concertation étroite avec les villes sélectionnées, notamment au moyen de l'élaboration de profils et de plans d'action et de l'harmonisation de ces profils et plans avec les autres instruments de gestion urbaine et municipale ainsi que de la création de systèmes de suivi, tels que des observatoires;
  - i) Organisation d'ateliers nationaux en vue de former des formateurs;
  - j) Création d'un réseau réunissant les villes, les institutions et les associations municipales, qui utilisera les moyens opérationnels fournis par un système de gestion des connaissances existant; création d'un site Web avec des renvois vers d'autres sites consacrés à la réalisation des objectifs du Millénaire au niveau local.

**U. Renforcement des systèmes nationaux de justice pénale afin de démanteler les principales filières utilisées pour la traite d'êtres humains en Égypte, au Pakistan et au Kirghizistan**

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
(531 000 dollars)**

**Contexte général**

86. La traite d'êtres humains est un crime odieux qui fait fi des droits fondamentaux de centaines de milliers de personnes dans le monde. Les réseaux criminels transnationaux se livrent à ce trafic en empruntant les filières les plus commodes, les plus sûres et les plus lucratives.
87. L'on connaît certains itinéraires empruntés par les trafiquants en Asie occidentale, l'une des principales régions de destination au niveau mondial (voir le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime intitulé « Trafficking in Persons: Global Patterns », paru en 2006). Les victimes, en particulier les femmes qui seront soumises à une exploitation sexuelle, viennent de la région d'Asie centrale située sur le territoire de la Communauté d'États indépendants, notamment le Kirghizistan, et arrivent dans la péninsule arabique ou sur la côte méditerranéenne au Moyen-Orient. Les hommes, qui sous une forme ou sous une autre seront exploités comme main-d'œuvre, arrivent en Asie occidentale depuis le sous-continent indien et l'Asie du Sud-Est, via le Pakistan. Les victimes africaines arrivent quant à elles au Moyen-Orient, via l'Égypte. Trois pays clefs par lesquels passent les filières, l'Égypte, le Pakistan et le Kirghizistan, semblent être des points de transit importants pour les victimes introduites clandestinement dans la région de l'Asie occidentale. Parallèlement, le nombre d'enquêtes, de poursuites judiciaires et de condamnations dans ces pays est très faible par rapport à l'ampleur de la traite.
88. La rareté des enquêtes, poursuites judiciaires et condamnations dans des pays où des affaires de traite d'êtres humains sont constamment signalées par des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et les forces de police montre qu'il faut aider les organismes chargés de l'application des lois et de la surveillance des frontières, les procureurs et l'appareil judiciaire à se doter des moyens voulus pour lutter contre la traite.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Donner au système de justice pénale dans les trois pays sélectionnés (Égypte, Pakistan, Kirghizistan) les moyens d'enquêter sur les affaires de traite d'êtres humains et de poursuivre et condamner les trafiquants	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
<b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire pour le développement correspondants</b> : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : sous-programme 3 (Assistance et conseils techniques)	Consultants	141,0
	Groupes d'experts	15,0
	Voyages	27,0
	Services contractuels	86,0
	Ateliers	262,0
	<b>Total</b>	<b>531,0</b>

**Réalizations escomptées (Secrétariat)**

a) Meilleure connaissance de la situation actuelle s'agissant de la traite d'êtres humains, des dispositifs de lutte contre ce trafic et des capacités existant dans ces pays, et meilleure sensibilisation à la question

**Indicateurs de succès**

a) Création de bases de données nationales regroupant des informations relatives à la législation, des statistiques de justice pénale, des opinions, des données d'expérience et des avis émanant d'un échantillon représentatif de

	membres du personnel s'occupant des questions pénales
b) Recensement des lacunes des systèmes de justice pénale et établissement de listes de recommandations détaillées proposant des mesures correctives aux autorités nationales	b) Publication de rapports d'évaluation sur la situation en matière de traite et les dispositifs de lutte contre la traite existant dans les pays participants, qui comprendront notamment des recommandations détaillées en vue d'étoffer les moyens dont sont dotés les systèmes de justice pénale afin de combattre ce fléau
c) Renforcement des connaissances et des qualifications du personnel des systèmes de justice pénale afin de l'aider à déceler les affaires de traite, à enquêter à leur sujet et à poursuivre et condamner les trafiquants	c) Plans d'action nationaux en vue de renforcer les capacités opérationnelles des systèmes de justice pénale; stages de formation à l'intention des magistrats, des procureurs, de la police et des organismes chargés de l'application des lois et de la surveillance des frontières afin d'aider les pays à déceler les affaires de traite d'êtres humains et à lutter contre les trafiquants (enquêtes, poursuites judiciaires et condamnations)

---

### Principales activités

89. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Évaluation de la législation nationale et des statistiques de justice pénale relatives à la traite d'êtres humains et à des questions connexes dans chacun des pays participants; étude des tendances existant en matière de traite et de l'ampleur du fléau; évaluation des connaissances, capacités, mentalités et politiques des forces de police, des procureurs et des magistrats concernant la traite d'êtres humains dans les pays qui bénéficient du projet;
  - b) Établissement de rapports nationaux fondés sur les évaluations dans lesquels on trouvera une analyse de l'information collectée, une liste des lacunes touchant la mise en œuvre du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et une série de recommandations visant à étoffer les moyens dont est doté le système de justice pénale afin d'enquêter sur les affaires de traite et de poursuivre et condamner les trafiquants;
  - c) Organisation de réunions à l'échelon national avec les principaux intervenants du système de justice pénale et les organismes régionaux intéressés (par exemple, la CESAO) aux fins de la présentation des résultats des évaluations et de l'établissement de plans d'action nationaux qui donneront effet aux recommandations énoncées dans les rapports;
  - d) Publication des rapports et des plans d'action nationaux;
  - e) Appui et assistance aux autorités nationales aux fins de l'établissement des plans d'action, et notamment organisation d'activités de formation et de sensibilisation en rapport avec les plans d'action; suivi auprès des donateurs en vue d'une deuxième phase qui permettrait d'évaluer l'incidence des plans d'action, et éventuellement élargissement ou poursuite de l'assistance technique.

## V. Qualité de l'eau en Asie centrale

### **Commission économique pour l'Europe, avec le concours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (443 000 dollars)**

#### Contexte général

90. Les pays d'Asie sont tributaires les uns des autres en ce qui concerne d'importants fleuves transfrontières, tels que le Sir Daria, l'Amou-Daria, le Chu Talas et le Zeravchan. La qualité de l'eau est un aspect important de la gestion intégrée des ressources en eau dont il n'a jamais été véritablement tenu compte, que ce soit au niveau national ou au niveau régional. En aval du Sir-Daria et de l'Amou-Daria, la mauvaise qualité de l'eau a d'importants effets délétères sur la santé. La gestion de la qualité de l'eau est totalement inefficace et insuffisante, au plan national comme au plan régional, car ce sont surtout le volume et la distribution de l'eau qui ont retenu l'attention. Il est indispensable d'améliorer les politiques nationales et la coopération régionale dans le but ultime d'améliorer la qualité de l'eau.
91. À l'occasion d'une réunion coparrainée par la Commission économique pour l'Europe à Almaty durant le printemps de 2005 pour examiner cette question, des orientations ont été données pour guider les activités futures. De toute évidence, la première mesure à prendre consistera à définir des paramètres communs pour la mesure de la qualité de l'eau, les échanges d'informations entre pays et les évaluations communes. L'élaboration de politiques nationales plus efficaces, notamment de normes et de principes à appliquer aux activités qui risquent de porter atteinte à l'environnement est un autre aspect clef du problème. Comme le contrôle de la qualité de l'eau s'est considérablement dégradé depuis le début des années 90, il ne sera pas facile de remettre sur pied un réseau de surveillance acceptable. Le présent projet est axé sur l'aspect de la gestion intégrée des ressources en eau qui a trait à la qualité de l'eau, dans une perspective transfrontière.
92. La réunion susmentionnée a été organisée en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau, qui s'intéresse aux activités futures. De plus, le PNUE se prépare à réaliser une évaluation des problèmes environnementaux qui se posent dans le bassin de l'Amou-Daria, qui traitera également des questions de qualité de l'eau. La CEE est en contact permanent avec le PNUE dans ce contexte. Compte tenu des travaux qu'il prévoit d'effectuer sur la gestion intégrée des ressources en eau dans certains pays d'Asie centrale, le PNUD sera un autre partenaire important. À cet égard, la CEE est en contact avec le Bureau du PNUD à Bratislava. Il sera important aux fins de la mise en œuvre du projet de poursuivre la collaboration avec le Centre écologique régional pour l'Asie centrale qui a organisé la Réunion d'Almaty, de même qu'avec le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau, partenaire de la CEE et de l'UNEP dans la mise en œuvre du projet relatif à la gestion de la base d'information régionale sur les ressources en eau en Asie centrale (voir [http://www.cawater-info.net/index\\_e.htm](http://www.cawater-info.net/index_e.htm)).
93. Il est prévu d'exécuter le projet en collaboration avec les partenaires ci-après : la CESAP, le PNUE, le PNUD, le Partenariat mondial pour l'eau, le Fonds international pour la défense de la mer d'Aral et le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Contribuer à l'élaboration de politiques nationales efficaces et coordonnées en ce qui concerne les aspects de la gestion intégrée des ressources hydrauliques en Asie centrale qui ont trait à la qualité de l'eau</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 22,6</p> <p>Consultants 96,0</p> <p>Voyages 20,5</p> <p>Services contractuels 28,9</p> <p>Matériel 85,0</p> <p>Dépenses de fonctionnement 10,0</p> <p>Ateliers 180,0</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> CEE : sous-programme 1 (Environnement); CESAP : sous-programme 6 (Environnement et développement durable); PNUE : sous-programme 3 (Mise en œuvre des politiques); Objectifs du Millénaire 4, 5 et 7</p>	<p><b>Total 443,0</b></p>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Élaboration progressive concertée de politiques nationales coordonnées sur les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau qui ont trait à la qualité de l'eau. Ceci signifie que les pays participants devront s'entendre sur une position commune concernant les politiques à adopter en matière de qualité de l'eau et leur application	a) Les directives concernant les politiques à appliquer au niveau national sur les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau qui ont trait à la qualité de l'eau sont acceptées officiellement par les pays participants
b) Renforcement des capacités des experts et des responsables des questions relatives aux ressources en eau dans le domaine des aspects de la gestion intégrée des ressources en eau qui ont trait à la qualité de l'eau	b) Évaluation des participants aux séminaires de formation
c) Amélioration du contrôle de la qualité de l'eau, des échanges d'informations à ce sujet et des évaluations communes	c) i) Directives convenues pour le contrôle de la qualité de l'eau et les échanges d'informations ii) Évaluations communes fondées sur les données disponibles iii) Dossiers sur les échanges entre pays participants des résultats des contrôles effectués

### Principales activités

94. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :

- a) Constitution d'un groupe de travail régional chargé d'étudier les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau qui ont trait à la qualité de l'eau. Ce groupe de travail comprendra des représentants des autorités chargées des ressources en eau et de l'environnement ainsi que des ONG, et servira de base politique aux projets;

- b) Mise au point de directives pour l'élaboration des politiques nationales concernant les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau qui ont trait à la qualité de l'eau. Ces directives seront fondées sur l'expérience acquise par la Commission économique pour l'Europe et l'Union européenne et mises au point par les membres du groupe de travail régional, en collaboration avec des experts internationaux;
- c) Mise au point et adaptation de matériaux de formation. Les directives susmentionnées constitueront la base des matériaux de formation nécessaires pour assurer la formation d'experts dans les divers pays;
- d) Organisation de séminaires de formation sur les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau qui ont trait à la qualité de l'eau;
- e) Mise au point de directives pour le contrôle de la qualité de l'eau et les échanges d'informations. Ces directives seront fondées sur celles établies pour l'élaboration des politiques, afin de permettre l'évaluation des résultats de l'application de politiques nouvelles de la même façon dans les pays qui partagent un bassin fluvial;
- f) Réalisation d'évaluations conjointes sur la base des données disponibles. Il est essentiel que le groupe de travail régional parvienne à un accord sur la façon dont la situation concernant la qualité de l'eau dans les fleuves transfrontières peut être décrite et mesurée;
- g) Mise en œuvre d'éléments pilotes de l'activité e). Pour appliquer les directives et contribuer aux évaluations, certaines mesures et le matériel nécessaire seront financés au titre du projet.

## **W. Mécanismes novateurs de financement de projets d'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables**

### **Commission économique pour l'Afrique, avec le concours du Département des affaires économiques et sociales (623 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 95. La région de l'Afrique se caractérise par la coexistence de pays qui produisent du pétrole et du gaz et de pays qui n'en produisent pas. Les pays importateurs pourraient trouver avantage à utiliser des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, car cela les aiderait à mieux gérer leur facture énergétique et à réduire leur dépendance économique à l'égard de facteurs extérieurs. En outre, tous les pays doivent faire face aux problèmes que pose la protection de l'environnement. Les efforts visant à mettre au point des politiques énergétiques axées sur l'avenir pourraient, dans ce contexte, contribuer à la réduction de l'effet de serre résultant d'une forte consommation de pétrole. Des politiques nationales étayées par des normes, règles et réglementations adéquates peuvent aussi aider les pays africains à mieux se préparer à la pénurie de ressources pétrolières, voire à l'épuisement de ces ressources à moyen ou à long terme.
- 96. On observe cependant des différences entre les pays du point de vue de la disponibilité de sources d'énergie renouvelables et des stratégies qu'ils ont adoptées à cet égard. De nombreux pays méditerranéens ont déjà procédé à des activités d'exploration et mis au point de nouveaux projets et les mécanismes financiers correspondants pour répondre aux besoins en matière d'électrification rurale, de même qu'aux besoins de populations urbaines, grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Dans la région de l'Afrique du Nord, cependant, où un grand nombre de projets intéressants ont été mis en train, la plupart de ceux-ci restent des actions isolées qui ne s'inscrivent pas dans une approche globale. En conséquence, il faudra faire davantage pour soutenir

l'élaboration de stratégies énergétiques novatrices dans les différents pays, mettre en œuvre des projets pilotes et veiller à ce qu'ils soient pleinement intégrés aux plans nationaux de développement.

97. Face à cette situation, le présent projet examinera les mécanismes de diffusion, en Afrique du Nord, des leçons tirées d'expériences réussies, en se fondant sur une étude comparative de la viabilité de mécanismes financiers et techniques existants et nouveaux pour chaque pays et chaque type de source d'énergie renouvelable. L'accent sera mis en particulier sur la création de capacités et la constitution de réseaux d'information et de connaissances permettant de tirer profit des leçons de l'expérience et de renforcer l'apprentissage mutuel. Le projet sera également considéré comme la première phase d'un programme plus vaste visant à faire face aux besoins des autres sous-régions de l'Afrique. Le choix de l'Afrique du Nord comme point de départ se justifie principalement par le fait que la plupart des pays de la sous-région sont prêts à envisager une approche plus systématique de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
98. Le projet sera exécuté par la CEA, avec la participation de certains partenaires clefs, comme le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales (CEE, CEPALC, CESA0 et CESAP), l'Union du Maghreb arabe, l'Union européenne et la Banque africaine de développement.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Meilleure compréhension et promotion accrue d'autres sources d'énergie en Afrique du Nord</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Département des affaires économiques et sociales : sous-programme 4 (Développement durable); CEA : sous-programme 2 (Sécurité alimentaire et développement durable); Objectifs du Millénaire 5 et 8</p>	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 20,0 Consultants 65,0 Groupes d'experts 180,0 Voyages 83,0 Services contractuels 85,0 Dépenses de fonctionnement 19,0 Ateliers 171,0</p>
	<p><b>Total 623,0</b></p>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et intégration des activités connexes dans les plans nationaux de développement	a) Accroissement du nombre de projets intéressant des sources d'énergie renouvelables dans les pays d'Afrique du Nord
b) Mise au point et promotion de mécanismes novateurs de financement des projets de mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et meilleure connaissance des différents types de mécanismes de partenariat entre les secteurs public et privé, afin que les mesures recommandées soient mises en œuvre sans tarder par les États d'Afrique du Nord	b) Augmentation du nombre de demandes de financement pour des projets de mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
c) Renforcement des capacités de la région en ce qui concerne les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les mécanismes de	c) Renforcement des réseaux d'information et de partage des connaissances entre pays, communautés économiques régionales et autres

financement correspondants pour permettre aux États membres de planifier et d'exécuter des projets d'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et d'en évaluer l'impact

organisations contribuant au développement des pays d'Afrique du Nord

d) Amélioration de la coopération et de l'échange d'informations au niveau régional en ce qui concerne les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour harmoniser les politiques et le choix de solutions techniques, et recommandation de mesures visant à étendre le projet à d'autres parties du continent

d) Échanges accrus d'informations et de connaissances techniques concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

---

### Principales activités

99. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Réalisation d'études sur les possibilités qui s'offrent en ce qui concerne l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Les études proposeront un ensemble de recommandations sur la mise au point de stratégies énergétiques adéquates, et seront fondées sur des expériences acquises en Afrique et dans d'autres régions, comme l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe;
  - b) Organisation d'une réunion de groupe d'experts pour valider les résultats de l'étude et définir la marche à suivre pour mettre en œuvre les projets concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables en Afrique du Nord;
  - c) Réalisation d'une étude sur les modalités de financement des projets concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, débouchant sur des recommandations concrètes en vue de l'application des stratégies identifiées dans le cadre des activités exécutées au titre de l'alinéa b) ci-dessus;
  - d) Organisation d'une réunion de groupe d'experts pour valider les résultats de l'étude et lancer des initiatives de financement à l'appui des stratégies énergétiques qui auront été mises au point;
  - e) Organisation de séminaires pour le renforcement des capacités, à l'intention des principales parties prenantes qui participeront aux stratégies et projets énergétiques nationaux;
  - f) Organisation d'un séminaire interrégional sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables à l'intention d'experts de différents pays et de différentes régions, qui partageront des données d'expérience concernant l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, examineront les résultats des études réalisées par la Commission économique pour l'Afrique et définiront la marche à suivre pour mettre en œuvre ces initiatives en Afrique;
  - g) Évaluation générale du projet pour déterminer s'il peut être étendu à d'autres sous-régions en Afrique.

## **X. Renforcement des capacités à l'appui des réformes de la politique foncière dans les pays d'Afrique, pour assurer un développement durable**

### **Commission économique pour l'Afrique (600 000 dollars)**

#### **Contexte général**

100. La terre joue un rôle central dans le développement social et économique de l'Afrique, et la sécurité d'occupation des terres est indispensable pour que l'ensemble de la population, y compris les femmes et d'autres groupes désavantagés, puisse participer au processus de développement. En sus de la garantie des droits fonciers, l'adoption de mesures pour réduire les disparités en matière de propriété foncière et d'accès à la terre renforcerait considérablement les efforts visant à assurer le développement rural et à réduire la pauvreté dans le contexte de réformes agraires. Les problèmes associés à la terre, en particulier des politiques foncières qui négligent certains aspects de la question, une législation incohérente dans le domaine foncier et dans d'autres domaines ainsi qu'une mauvaise administration des terres figurent parmi les principales causes d'une mauvaise gouvernance foncière, qui a pour résultats l'insécurité d'occupation des terres, une faible productivité agricole, la pauvreté et les conflits.
101. Les pressions accrues qui s'exercent sur des ressources en terre limitées, qui sont principalement gérées dans le cadre d'un régime de propriété non garanti, continuent à faire peser une menace sur la production agricole et l'élevage en Afrique et de nombreuses régions du monde en développement. En outre, les problèmes liés à la distribution des terres, à leur utilisation et à leur administration continuent à entraver les efforts déployés pour accroître la productivité de la terre et de ses ressources, ce qui ne fait qu'exacerber la pauvreté. C'est ainsi que les problèmes liés à la terre sont une source importante de conflits sociaux et politiques, en particulier en Afrique, où ils ont été la cause du déplacement de millions de personnes et ont contribué à l'insécurité alimentaire et à la dégradation de l'environnement.
102. L'ONU, dans le cadre de la Conférence internationale de la FAO sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), s'est engagée à aider les États Membres à faire face aux problèmes susmentionnés pour pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De fait, la dernière Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Porto Alegre (Brésil) du 7 au 10 mars 2006, a adopté une déclaration finale dans laquelle elle a affirmé qu'il fallait traiter ces problèmes liés à la terre dans le cadre de politiques de réforme agraire. Une réforme agraire d'ensemble suppose que l'on s'attaque aux problèmes liés à la terre au moyen de réformes appropriées des politiques et de l'administration foncières. Il est par ailleurs indispensable de s'attaquer aussi aux problèmes liés à une infrastructure insuffisante et aux difficultés d'accès au crédit et aux techniques si l'on veut atteindre les résultats souhaités.
103. Le projet proposé vise à appuyer la mise en œuvre de recommandations figurant dans la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, concernant notamment la réforme des politiques et de la législation et les réformes institutionnelles pour faciliter l'accès aux terres et assurer la sécurité d'occupation pour les groupes sociaux marginalisés, en particulier les femmes. Il a été conçu dans le contexte de l'initiative de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement, en matière de politique foncière, qui cherche à catalyser le processus de réformes dans ce domaine en Afrique pour faire en sorte que la terre et les ressources foncières soient exploitées de manière rationnelle contribuant à la réalisation des objectifs de développement. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque

africaine de développement, s'efforce actuellement de mettre au point un cadre et un ensemble de directives pour la réforme des politiques foncières et du régime foncier en Afrique. Une fois définis, ce cadre et ces directives devraient être entérinés par les chefs d'État et de gouvernement africains et utilisés pour faciliter la formulation d'une politique foncière et sa mise en application en vue de parvenir à un développement durable en Afrique.

104. L'initiative engagée culminera avec la création d'une facilité virtuelle pour les politiques et l'administration foncières en Afrique, ayant pour objectif de tirer parti des technologies de l'information et des communications pour assurer la gestion et le partage des connaissances entre décideurs, experts des questions foncières et autres acteurs participant à la formulation des politiques foncières et à l'administration foncière, de promouvoir la formation au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis en matière de réforme foncière et de faciliter l'apprentissage des leçons tirées de l'expérience dans les différents pays et différentes régions. Cette facilité servira l'ensemble du continent et sera liée à des initiatives sous-régionales telles que la facilité foncière de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tout en encourageant la mise en place d'initiatives analogues aux échelons sous-régional et national. Elle sera gérée par le consortium Union africaine/CEA/BAfD, en collaboration avec d'autres partenaires essentiels.
105. Pour assurer la viabilité de la facilité africaine, des efforts sont en cours au sein de la CEA pour intégrer ses données à la stratégie de gestion des connaissances qui doit être mise en place prochainement. Cette démarche est analogue à celle suivie dans le cas de projets similaires dans la région de la CEA, notamment le Centre d'échange d'informations sur les ressources en eau en Afrique, dont les activités ont été financées au départ avec des fonds destinés aux projets et ont par la suite été intégrées aux activités courantes de la CEA.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Accroître les capacités des pays africains pour ce qui est de formuler et d'appliquer des politiques et une législation rationnelle qui facilitent l'accès à la propriété, un accroissement de la productivité agricole, des moyens d'existence durables, la paix et la sécurité et le développement durable en général</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">20,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">84,0</td> </tr> <tr> <td>Groupes d'experts</td> <td style="text-align: right;">72,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">144,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">70,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">60,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">150,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>600,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	20,0	Consultants	84,0	Groupes d'experts	72,0	Voyages	144,0	Services contractuels	70,0	Dépenses de fonctionnement	60,0	Ateliers	150,0	<b>Total</b>	<b>600,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	20,0																
Consultants	84,0																
Groupes d'experts	72,0																
Voyages	144,0																
Services contractuels	70,0																
Dépenses de fonctionnement	60,0																
Ateliers	150,0																
<b>Total</b>	<b>600,0</b>																
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants</b> : Département des affaires économiques et sociales : sous-programme 5 (Statistiques); CEA : sous-programme 2 (Sécurité alimentaire et développement durable); Objectif du Millénaire 8</p>																	

**Réalizations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Renforcement des capacités pour la mise au point de l'exécution de politiques et programmes de développement intégré et durable des ressources en terres, axés sur les moyens de rendre la terre et les ressources en terre plus accessibles, et accroissement de la sécurité du régime foncier, en particulier pour les pauvres

a) Augmentation du nombre de pays qui procèdent à des réformes d'ensemble, notamment en matière de politique foncière

- |  |   |
|--|---|
| b) Adoption par les gouvernements d'indicateurs et d'outils appropriés pour suivre et évaluer les progrès réalisés en matière de réforme des politiques foncières et de réformes administratives pour atteindre les buts et objectifs du développement   | b) Disponibilité accrue de données et de systèmes de gestion foncière aux niveaux national et local   |
| c) Constitution d'un réseau d'acteurs dans le domaine de la politique foncière et de l'administration des terres, visant à favoriser les échanges de données d'expérience et de pratiques optimales afin d'accroître leur influence et leur participation à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques foncières | c) i) Augmentation du nombre de communautés économiques régionales et d'États Membres utilisant des outils pour suivre les progrès réalisés en matière de réforme foncière<br>ii) Augmentation du nombre d'utilisateurs de la facilité virtuelle pour les politiques et l'administration foncières en Afrique, d'après le nombre de consultations du site Web |
- 

### Principales activités

106. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Organisation d'une réunion de groupe d'experts en vue de la compilation des données et de la mise au point d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de réforme des politiques et de l'administration foncières. Les travaux seront basés sur le cadre et les directives émanant de l'initiative de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement en matière de politique foncière;
  - b) Élaboration et tenue à jour d'un site Web pour faciliter la gestion des connaissances et les échanges d'informations sur les politiques foncières et la gestion des terres, et promouvoir la création de réseaux et l'apprentissage des leçons tirées de l'expérience par les experts en matière de politiques et d'administration foncières;
  - c) Trois ateliers sous-régionaux (Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique du Centre-Ouest et Afrique du Nord) organisés à l'intention du personnel des ministères responsables des questions foncières, pour renforcer leurs capacités techniques pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en matière de réforme des politiques et de l'administration foncières.

## **Y. Renforcement de la capacité des administrations locales d'Amérique latine de faire face aux problèmes fondamentaux de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
(655 000 dollars)**

### Contexte général

107. L'absence d'information est l'un des facteurs qui entravent la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire. Il ressort

des données disponibles que les pays aux indices de pauvreté les plus élevés ont d'autant plus de difficultés à réaliser ces objectifs qu'ils sont dépourvus des ressources et des institutions nécessaires pour accomplir des progrès notables. La situation semble plus grave encore quand on l'analyse à l'échelon des administrations locales et des territoires qui en relèvent dans chaque pays, en raison des grandes disparités qui existent sur les plans social, économique et technique.

108. Il faut donc mettre en place des capacités techniques au niveau local et pousser plus loin la décentralisation de la conception et de l'application des politiques relatives aux objectifs de développement, en particulier dans les territoires qui ont le plus besoin de réaliser ces objectifs. La production d'information au niveau local est également nécessaire pour qu'il soit possible de classer les différents territoires selon leur degré de réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.
109. La réalisation des objectifs en Amérique latine et dans les Caraïbes a été très inégale, au niveau en particulier des territoires relevant des administrations locales. C'est donc à ces derniers qu'une attention privilégiée devra être accordée dans les politiques à mettre en œuvre.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer la capacité des administrations locales de définir, quantifier, évaluer et atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire, aux niveaux local et territorial</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Voyages</p> <p>Services contractuels</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Voyages d'étude</p> <p>Ateliers</p>	<p>255,0</p> <p>80,0</p> <p>10,0</p> <p>5,0</p> <p>45,0</p> <p>260,0</p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants</b> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 7 (Planification de l'administration publique); tous les objectifs du Millénaire</p>	<p><b>Total</b> <b>655,0</b></p>	

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est mesurée, évaluée et budgétisée aux niveaux local et territorial.</p>	<p>a) Nombre de guides méthodologiques distribués pour les activités de mesure des résultats, d'évaluation, d'estimation du coût et de budgétisation se rapportant à la réalisation aux niveaux local et territorial des objectifs du Millénaire (1 000 exemplaires imprimés et distribués)</p>
<p>b) La connaissance des objectifs du Millénaire est renforcée grâce à l'utilisation de différents outils de sensibilisation aux niveaux local et territorial.</p>	<p>b) Les gouvernements d'au moins 10 pays d'Amérique latine intègrent les objectifs du Millénaire dans leurs plans de développement locaux et territoriaux.</p>
<p>c) Le personnel technique des administrations territoriales bénéficie d'une formation lui permettant d'intégrer les objectifs du Millénaire dans les plans de développement locaux et territoriaux.</p>	<p>c) Établissement de monographies sur cinq pays d'Amérique latine et des Caraïbes</p>

### Principales activités

110. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Élaboration d'un guide méthodologique pour les activités de mesure des résultats, d'évaluation, d'estimation du coût et de budgétisation se rapportant à la réalisation des objectifs du Millénaire aux niveaux local et territorial;
  - b) Organisation d'un atelier dans 10 pays de la région pour l'examen et la diffusion du guide;
  - c) Mise en place d'une plate-forme informatique accessible par la page Web de la CEPALC, pour la diffusion des données d'expérience acquises aux niveaux local et territorial en ce qui concerne la mesure des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire;
  - d) Mise en place d'un réseau en ligne d'expériences d'intégration réussie des objectifs du Millénaire dans les plans de développement aux niveaux local et territorial, en utilisant la plate-forme d'apprentissage en ligne libre de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES) (<http://moodle.eclac.cl>) pour les activités de formation, d'examen et de diffusion, et pour la création de communautés d'apprentissage virtuelles;
  - e) Organisation de missions de coopération horizontale pour mettre en commun les pratiques utiles;
  - f) Préparation et organisation de quatre stages d'apprentissage en ligne (deux par an) concernant l'utilisation du guide méthodologique et son application aux activités de mesure des résultats, d'évaluation, d'estimation du coût et de budgétisation se rapportant à la réalisation des objectifs du Millénaire aux niveaux local et territorial (formation de 400 cadres);
  - g) Intégration, dans quatre stages de l'ILPES sur le développement local organisés au niveau international, de l'application du guide méthodologique pour les activités de mesure des résultats, d'évaluation, d'estimation du coût et de budgétisation se rapportant à la réalisation des objectifs du Millénaire aux niveaux local et territorial (formation de 120 cadres);
  - h) Application du guide méthodologique à l'étude de cinq pays entreprise en collaboration étroite avec les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC.

### **Z. Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de la statistique des petits États insulaires en développement des Caraïbes de réaliser les objectifs du Millénaire et autres objectifs pour le développement convenus à l'échelon international**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (528 000 dollars)**

### Contexte général

111. La nécessité de mettre en place des capacités institutionnelles et de les renforcer pour produire des statistiques sociales et économiques fiables dans la sous-région des Caraïbes est reconnue depuis longtemps et les bureaux de statistique nationaux se sont efforcés de trouver des solutions pour combler cette importante lacune, en particulier dans le domaine des statistiques sociales. La CEPALC a ainsi activement appuyé les pays de la région à concevoir leurs systèmes de statistiques économiques et sociales. Par ailleurs, en coopération avec le secrétariat de la CARICOM, la Division

de statistique de l'ONU a élaboré et exécuté de 2000 à 2002 un projet visant à lancer le processus d'amélioration de la production de statistiques sociales dans la sous-région. Ce projet est ensuite devenu le programme de la CARICOM sur les statistiques sociales et sexospécifiques, dont l'exécution a commencé en 2002 avec un financement du PNUD et de la Banque mondiale. Toutefois, les États de la région rencontrent toujours des difficultés pour faire face aux exigences supplémentaires qui découlent de la réalisation des objectifs du Millénaire et d'autres engagements contractés à l'échelon mondial. Beaucoup reste à faire pour renforcer les capacités des divers États de la sous-région. Quelle que soit la démarche adoptée, il est indispensable que les différents organismes collaborent et coopèrent pour tirer le meilleur parti de ressources qui se font de plus en plus rares.

112. S'il est vrai que les objectifs du Millénaire pour le développement sont réalisables, il n'en reste pas moins que le plus grand soin doit être pris de mettre pleinement à profit, en évitant les doubles emplois, les activités des autres organismes régionaux. Il faudra pour cela renforcer la capacité régionale de mieux formuler et suivre les politiques conçues pour appliquer les nouvelles modalités de développement. On s'efforcera en conséquence de mieux coordonner les travaux statistiques entrepris dans l'ensemble de la région sur les questions économiques et sociales et celles touchant l'environnement.
113. Le présent projet visera à renforcer les composantes de projets achevés ou en cours visant à étoffer et améliorer les statistiques et d'autres indicateurs, en faisant un meilleur usage des données de l'expérience, de la documentation accumulée et de l'assistance technique, et en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience au cours de précédents projets relevant du compte pour le développement, dont les suivants : a) renforcement de la capacité de compiler des statistiques et des indicateurs pour donner suite aux conférences des Nations Unies dans la région de la CARICOM (Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales); b) renforcement des réseaux d'institutions et d'experts en vue d'accélérer la mise au point de statistiques sociales et environnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC); et c) renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (CEPALC).
114. Par ailleurs, le projet contribuera à accroître les synergies avec le projet multidonateurs pour l'évaluation et l'atténuation de la pauvreté dans les Caraïbes, qui vise à renforcer la collecte de données sociales aux fins de l'évaluation et du suivi de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire dans la région. Il portera également sur les problèmes (l'absence de données ou de métadonnées, par exemple) mis en lumière dans les précédentes activités menées à l'échelon régional pour renforcer les capacités de production d'indicateurs statistiques.
115. Le projet sera exécuté par la CEPALC, par l'intermédiaire de son siège sous-régional pour les Caraïbes et de sa Division de la statistique et des projections économiques à Santiago, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et la CARICOM, pendant une période de deux ans, à l'intention des bureaux et organismes nationaux de la statistique de 15 pays des Caraïbes.

**Objectif de l'Organisation :** Renforcement des capacités techniques des bureaux de la statistique d'un certain nombre de pays des Caraïbes, par le biais des réseaux d'institutions et d'experts, en vue d'améliorer les indicateurs sociaux et environnementaux nécessaires pour mesurer la pauvreté, la cohésion sociale et la viabilité de l'environnement, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

**Aperçu du budget**

(En milliers de dollars É.-U.)

Postes temporaires	
(autres que pour les réunions)	24,0
Consultants	120,0
Voyages	68,0
Services contractuels	85,5
Dépenses de fonctionnement	7,0

<b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants</b> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programmes 4 (Développement social et équité sociale), 6 (Population et développement), 7 (Planification de l'administration publique ) et 10 (Statistiques et projections économiques); tous les objectifs du Millénaire	Ateliers	223,5
	<b>Total</b>	<b>528,0</b>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays des Caraïbes de mettre au point des protocoles commun de collecte de données et des définitions et des classifications communes en vue de la collecte et de la diffusion d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire	a) Nombre de pays ayant établi des protocoles qui mettent au point des indicateurs nationaux concernant les objectifs du Millénaire
b) Renforcement de la capacité technique des organismes publics de produire et d'analyser des séries de données harmonisées pour la conception et l'application de politiques conduisant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'harmonisation des nouvelles séries de données provenant des enquêtes sur les ménages dans les Caraïbes	b) i) Pourcentage d'objectifs dont un suivi correct peut être assuré dans chaque pays au moyen de données produites localement ii) Augmentation du nombre de cadres des bureaux nationaux de statistique qui, d'ici à la fin du projet, auront bénéficié d'une formation sur la production et l'utilisation d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire et sur les méthodes d'enquête sur les ménages
c) Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de la statistique d'établir des rapports permettant une comparaison entre pays	c) i) Nombre d'organismes publics qui, d'ici la fin du projet, auront pris des mesures pour la collecte et l'analyse de données sur la mise en valeur des ressources humaines, les programmes d'atténuation de la pauvreté et les questions touchant la viabilité de l'environnement, y compris la réduction des risques de catastrophe ii) Nombre d'États Membres qui, d'ici à la fin du projet, auront établi des rapports nationaux favorisant la comparaison
d) Constitution d'une base de données qui facilitera la production d'indicateurs au niveau sous-régional pour mesurer ce qu'il en coûterait sur les plans économique, social et environnemental de perpétuer les modes de développement actuels	d) Augmentation du nombre d'organismes publics ayant créé des bases de données et renforcer l'accès en ligne des utilisateurs aux séries de microdonnées sur les ménages

### Principales activités

116. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Collecte, analyse et harmonisation des données. Cette composante prévoit des missions dans les pays pour aider les bureaux nationaux de statistique à collecter les données obtenues au cours des enquêtes sur les ménages, ainsi que des activités internes d'analyse, d'harmonisation et de systématisation de séries de données sur les ménages;
  - b) Organisation de trois réunions, de deux jours chacune, de groupe d'experts qui examineront, en vue de dégager un consensus, les questions d'harmonisation et de systématisation des séries de données et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement dans les Caraïbes;
  - c) Organisation de quatre ateliers de formation régionaux sur la collecte, le traitement et l'analyse de l'information. Cette formation sera dispensée aux fonctionnaires des bureaux nationaux de statistique et des ministères du développement chargés de gérer et de collecter des données statistiques nécessaires à la formulation des politiques;
  - d) Organisation de six ateliers de formation nationaux, à l'intention des bureaux nationaux de statistique, sur les techniques de diffusion des métadonnées par intégration dans les banques statistiques des Caraïbes contenant des séries de données systématisées et harmonisées des bases statistiques sociales des Caraïbes et CaribTrade (bureau de la CEPALC à Port of Spain) et de la base de données des enquêtes sur les ménages de la CEPALC. L'accès aux séries de microdonnées sera amélioré via l'Internet;
  - e) Publication et diffusion d'analyses sur les séries de données comparables, ainsi que d'un dictionnaire de métadonnées, que les bureaux et des organismes nationaux de statistique utiliseront pour gérer les bases de données statistiques. Établissement d'un rapport sous-régional sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire dans les Caraïbes;
  - f) Assistance technique aux bureaux et organismes nationaux de statistique pour l'harmonisation de leurs bases de données afin qu'elles soient compatibles avec celles de la CEPALC.

## **AA. Développement humain participatif dans les pays de la CESAO qui sortent d'un conflit**

### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (506 000 dollars)**

#### Contexte général

117. Au cours des dernières années, les Iraquiens, les Palestiniens, les Libanais et les Yéménites ont subi un grand nombre de guerres, soulèvements internes et conflits destructeurs, d'actes de terrorisme et de sanctions aux effets débilants. Les équipements vitaux des pays ont été en partie détruits, la malnutrition et la misère se sont répandues, la situation sociale s'est détériorée et les gouvernements et autorités intéressés ont eu du mal à faire face aux besoins les plus élémentaires de leur population concernant les soins de santé, l'éducation et l'emploi.
118. Le présent projet aura pour objet d'aider à comprendre l'étendue, les paramètres et les modalités d'une participation active de la population à la formulation de la politique des pouvoirs publics dans les pays qui sortent d'un conflit. Des informations seront recueillies sur la meilleure façon de donner aux groupements de la société civile les moyens de revendiquer le rôle légitime qui leur revient dans

la formulation des politiques, les moyens d'action (politiques, programmes) qui serviraient le mieux cet objectif et les mécanismes de contrôle et d'équilibre des pouvoirs qui pourraient être institués pour faire en sorte que les services sociaux et économiques de base soient disponibles et accessibles pour tous, en particulier les groupes les plus vulnérables et ceux que les conflits contribuent à marginaliser davantage. L'idée de développement participatif n'est pas nouvelle dans la région, pas plus que ne l'est la pratique du dialogue social et de la participation populaire au niveau local. Toutefois, les pouvoirs publics de ces zones en conflit ou sortant d'un conflit se sont très peu préoccupés de tenir de larges consultations populaires pour arrêter les priorités du développement. Les connaissances rassemblées dans le cadre du projet permettront de beaucoup mieux comprendre les effets des conflits dans la formulation des politiques et renforcer notre capacité de les atténuer.

119. Le projet prévoit de mettre au point des stratégies novatrices et des approches participatives adaptées aux besoins de chaque pays concerné. La mise en commun des connaissances sera favorisée par toute une série d'activités (formation de formateurs, séminaires, documentation des leçons de l'expérience et débats en ligne, si possible). Un séminaire de haut niveau sur les pratiques de référence et les enseignements tirés de la mise en œuvre de pratiques analogues dans d'autres régions renforcera l'échange de connaissances spécialisées au niveau interrégional. Le projet sera exécuté par la CESAO.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer les partenariats pouvoirs publics-société civile dans les États Membres de la région de la CESAO déchirés par la guerre, en vue d'engager un dialogue sur la politique sociale et d'appuyer en y contribuant la formulation, l'application et le suivi de cette politique</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 50,0</p> <p>Consultants 127,0</p> <p>Services contractuels 30,0</p> <p>Voyages 36,0</p> <p>Dépenses de fonctionnement 15,0</p> <p>Voyages d'étude 48,0</p> <p>Ateliers 200,0</p> <hr/> <p><b>Total 506,0</b></p>
<p><b>Éléments du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 et objectifs du Millénaire correspondants :</b> Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 2 (Politiques sociales intégrées); objectifs du Millénaire 1 et 3</p>	

Réalizations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Capacité accrue des autorités compétentes des États Membres d'élaborer et d'exécuter des projets de développement reposant sur la participation sociale, pour favoriser l'emploi et réduire ainsi la pauvreté</p>	<p>a) i) Réactions favorables et concordantes des participants à une réunion du groupe d'experts sur les directives régionales pour le développement social participatif</p> <p>ii) Les organisations participantes de la société civile sont dotées des moyens voulus et leurs capacités sont renforcées afin de formuler et de suivre l'action des pouvoirs publics; les partenariats pouvoirs publics-société civile sont renforcés et officialisés dans le domaine social.</p>
<p>b) Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des pays sortant d'un conflit d'élaborer et d'appliquer des méthodes de participation sociale</p>	<p>b) i) Nombre de bénéficiaires d'activités de formation et d'ateliers régionaux indiquant que leur connaissance et leurs compétences de gestionnaire ont été renforcées par la</p>

formation relative au développement social participatif

ii) Nombre accru d'acteurs nationaux en mesure d'utiliser des indicateurs sociaux de base de meilleure qualité pour procéder à des travaux de recherche et d'analyse à caractère pragmatique

---

### Principales activités

120. Les principales activités du projet seront les suivantes :

- a) Nouer des partenariats avec d'autres commissions régionales et organismes des Nations Unies et des acteurs nationaux, en particulier les organismes publics, les organisations non gouvernementales et les groupements de la société civile. Réalisation, en collaboration avec ces entités, d'une étude approfondie des institutions et agents des pouvoirs publics et de la société civile participant au développement social dans les quatre pays membres sélectionnés;
- b) Organisation d'une réunion de groupe d'experts pour examiner et arrêter définitivement des principes directeurs à l'intention des chercheurs qui participent à l'évaluation participative des besoins, ainsi que les manuels de formation destinés aux agents d'exécution des projets de développement local participatif. Diffusion de directives et de supports pédagogiques aux pays sélectionnés;
- c) Organisation de six forums en ligne, animés par des experts internationaux, sur des sujets touchant le développement humain participatif. Chaque forum durera deux à trois semaines et aura lieu sous les auspices du Réseau développement social de la CESAO;
- d) Production et large diffusion d'un rapport de synthèse sur les principales recommandations et les nouveaux instruments mis au point et examinés lors des débats en ligne;
- e) Organisation de quatre ateliers sous-régionaux de formation des formateurs sur la conception, la gestion et l'évaluation des programmes/ateliers de formation concernant le développement social participatif;
- f) Organisation d'un séminaire régional sur les méthodes de recherche participative renforçant les capacités des chargés de recherche sur le développement d'entreprendre des travaux concernant le développement participatif et d'évaluer les besoins, avec la participation de la société civile et de ses organisations;
- g) Organisation d'un séminaire interrégional de partage de connaissance et de travail en réseau (d'une durée de trois jours) sur les méthodes de développement participatif, à l'intention d'une trentaine d'experts et praticiens du développement venant d'Asie, d'Afrique et d'Europe, et de groupes choisis d'« utilisateurs » (organismes publics, universités, chercheurs, groupements de la société civile, organisations non gouvernementales et militants). Les conclusions de la réunion du groupe d'experts seront consignées dans un rapport général sur le développement évaluant les solutions et recommandations et leur applicabilité à la région.

## Appendice 1

### Liste des projets à financer au moyen du Compte pour le développement pendant l'exercice biennal 2008-2009

<i>Projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
A. Renforcement des capacités nationales d'adaptation aux migrations internationales : porter au maximum les avantages sur le plan du développement et réduire au minimum les effets néfastes	1 193 000
B. Renforcement de la capacité des pays en développement d'appliquer les normes internationales régissant le commerce des produits agricoles en vue d'accroître leur compétitivité commerciale	703 000
C. Renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes par la mise en réseau de communautés de savoir locales	736 000
D. Amélioration de la compétitivité commerciale des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays de transit par la mise en place de mécanismes à guichet unique	763 000
E. Écoefficacité et développement durable de l'infrastructure urbaine en Asie et en Amérique latine	753 000
F. Réseaux africains de connaissances statistiques à l'appui des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international	896 000
G. Renforcement des capacités des pays les moins avancés en Asie et en Afrique en vue de les aider à se doter de stratégies de sortie	615 000
H. Renforcement des capacités en matière de statistique en vue de favoriser la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international dans la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale	683 900
I. Renforcement des capacités nationales d'intégration des principes de développement durable dans les stratégies de développement des pays sortant d'un conflit	546 000
J. Renforcement des capacités nationales en vue de la mise en œuvre efficace du programme de développement de l'ONU et de l'évaluation des progrès	723 000
K. Création de capacités institutionnelles et de réseaux afin d'œuvrer avec les jeunes au développement en Afrique	590 000
L. Renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises du secteur du tourisme de six pays d'Afrique en développement de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	489 000
M. Appui à la prise de décisions et à la formulation d'orientations sur l'investissement étranger direct tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey	402 000
N. Promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord	531 000
O. Renforcer la participation effective des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international	530 000
P. Renforcement des capacités productives dans les pays en développement en vue d'accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales	450 000
Q. Mise en place de capacités nationales en matière d'indicateurs de la biodiversité et d'établissement de rapports sur la question en Afrique australe et orientale	504 000

<i>Projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
R. Renforcement des capacités des institutions nationales d'incorporer les accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté	661 000
S. Réseau énergétique mondial pour les établissements urbains : ménager un meilleur accès à l'énergie aux pauvres vivant en zones urbaines	445 000
T. Renforcement des capacités en vue d'ancrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques urbaines et municipales en Amérique latine et dans les Caraïbes	381 000
U. Renforcement des systèmes nationaux de justice pénale afin de démanteler les principales filières utilisées pour la traite d'êtres humains en Égypte, au Pakistan et au Kirghizistan	531 000
V. Qualité de l'eau en Asie centrale	443 000
W. Mécanismes novateurs de financement des projets d'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables	623 000
X. Renforcement des capacités à l'appui des réformes de la politique foncière dans les pays d'Afrique, pour d'assurer un développement durable	600 000
Y. Renforcement de la capacité des administrations locales d'Amérique latine de faire face aux problèmes fondamentaux de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international (CEPALC)	655 000
Z. Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de la statistique des petits États insulaires en développement des Caraïbes de réaliser les objectifs du Millénaire et autres objectifs pour le développement convenus à l'échelon international (CEPALC, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales)	528 000
AA. Développement humain participatif dans les pays de la CESA0 qui sortent d'un conflit (CESAO)	506 000

## Appendice 2

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

#### A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/60/7)

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

Le Comité souligne qu'il faudrait accélérer l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement. À ce propos, il a été informé que l'exécution avait d'abord été marquée par une grande lenteur et des retards, surtout pour les projets des deux premières tranches, mais que le système s'était accéléré grâce à une meilleure compréhension des objectifs et à l'expérience acquise. Le Comité recommande que le délai de deux exercices biennaux comme arrêté par l'Assemblée générale pour l'exécution des projets soit respecté (par. XIII.6).

Comme il est indiqué plus haut au paragraphe V.84, le Secrétaire général a, pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale aux paragraphes 48 et 58 de sa résolution 58/270, présenté un rapport intitulé « Examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement » (A/59/397). Les observations du Comité consultatif sur le programme ordinaire de coopération technique figurent plus haut aux paragraphes V.84 à V.91. Le Comité note que le rapport du Secrétaire général contient une analyse des similitudes et des différences entre les deux programmes, notamment un historique et une description des modalités de fonctionnement. Le mode de fonctionnement du Compte pour le développement est exposé aux paragraphes 59 à 70 et les raisons auxquelles tient son importance aux paragraphes 72 et 73. À la section VII de son rapport, le Secrétaire général fait des propositions tendant à l'approbation d'un exposé des objectifs concernant le Compte pour le développement (par. 107) et à un réexamen du montant des ressources du Compte, fixé en 1997 (par. 108 et 109); à la section VIII, il propose que les chapitres 23 et 35 du budget soient regroupés (par. 112). L'Assemblée générale voudra peut-être se prononcer sur les deux premières propositions (par. XIII.11).

Le Directeur du Compte pour le développement continue de s'employer à accélérer l'exécution des projets, en prévoyant des plans d'application détaillés dans leurs descriptifs et en demandant que des plans de travail circonstanciés soient intégrés dans les rapports d'activité annuels.

L'objectif figurant dans le document A/59/397 a été évoqué dans la section Vue d'ensemble du chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 relatif au Compte pour le développement [A/60/6 (sect. 34)] et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution sur le budget.

*Résumé de la recommandation*

En ce qui concerne la troisième proposition, le Comité rappelle qu'au paragraphe XIII.11 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, il a recommandé que les chapitres du budget relatifs au Compte pour le développement et au programme ordinaire de coopération technique soient regroupés dans un chapitre unique mais découpé en deux parties, cette mesure devant faciliter l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes et l'examen du Compte pour le développement et de l'utilité des services consultatifs. Le Comité note que d'après le rapport du Secrétaire général, outre que le regroupement proposé aurait pour effet de simplifier un peu la structure globale du budget, des économies de temps pourraient être réalisées sur le plan de la gestion, sans compter que les débats seraient fondés sur une meilleure connaissance des questions, si les deux programmes étaient examinés ensemble (A/59/397, par. 112). Le Comité recommande donc une nouvelle fois que les deux chapitres soient regroupés dans un chapitre unique mais découpé en deux parties (par. XIII.12).

*Suite donnée à la recommandation*

L'étude de la proposition lors du réexamen du mandat n'a débouché sur aucune décision définitive.

---

## **B. Comité des commissaires aux comptes**

(A/60/5, vol. I)

*Résumé de la recommandation*

L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité, selon laquelle elle devrait veiller à ce que les directeurs de programme respectent les délais prévus pour la soumission des rapports d'activité annuels concernant le Compte pour le développement, afin de tirer avantage de la parution de rapports dans les délais requis et, en ce qui concerne la formulation et la révision des descriptifs de projet, tiennent compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des projets antérieurs, conformément aux directives établies pour les projets financés par le Compte pour le développement (par. 388).

*Suite donnée à la recommandation*

Le Directeur insiste pour que les agents d'exécution respectent les délais de soumission des rapports d'activité. Pour les 47 projets relevant des quatrième et cinquième tranches, 43 rapports d'activité ont été présentés en temps voulu et 4 sont en voie d'achèvement. Les descriptifs des projets relevant des cinquième et sixième tranches renferment des renseignements sur les leçons tirées de l'exécution de projets antérieurs.